

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORTS ANNUELS 2006

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORTS ANNUELS 2006

COFI

société anonyme

Capital social: USD 230.000.000,00 entièrement libéré
Siège Social: 180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 9539

SOMMAIRE

Organes de la Société	5
Chiffres Clés	6
Gouvernance de Cofi	7
Rapports et comptes annuels	
■ Rapport de gestion	14
■ Bilan et Compte de profits et pertes	16
■ Annexe aux comptes annuels	20
Rapport du Commissaire aux comptes	24
Organigramme du Groupe	26
Données sur les filiales et les principales participations du Groupe	28
Rapports et comptes annuels consolidés	
■ Rapport de gestion consolidé	38
■ Bilan consolidé et Compte de profits et pertes consolidé	39
■ Tableau des flux de trésorerie consolidée	42
■ Variations dans les fonds propres consolidés	44
■ Annexe aux comptes annuels consolidés	46
Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés	82
Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2007: résolutions	84
Conseil d'Administration	85
Gouvernance d'entreprise: La Charte	
■ Préambule	88
■ Objectifs de la société	88
■ Valeurs	88
■ Stratégie	88
■ Les actionnaires	89
■ L'assemblée générale des actionnaires	90
■ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration	91
■ Annexe 1 : Critères d'indépendance	101
■ Annexe 2 : Procédure destinée à éviter les abus de marché	102

ORGANES DE LA SOCIETE**CONSEIL D'ADMINISTRATION****Président**

François Steil ⁽¹⁾
Frédéric Wagner ⁽²⁾

Vice-Président

Massimo Trabaldo Togna

Administrateurs

Jean Bodoni
Americo Bortuzzo ⁽²⁾
Robert Hoffmann ⁽²⁾
Jean Noël Lequeue ⁽²⁾
Bruno Panigadi
Umberto Trabaldo Togna
Frédéric Wagner ⁽¹⁾

Secrétaire

Bruno Panigadi

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mazars
Luxembourg

REVISEUR INDEPENDANT DES COMPTES CONSOLIDES

Mazars
Luxembourg

(1) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2007

(2) à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2007

CHIFFRES CLES

Comptes Annuels

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Fonds propres (y inclus le résultat)	260.583	257.207
Total du bilan	263.617	259.079
Total des immobilisations financières	233.113	229.043
Profit net	10.301	8.320

en USD	31.12.2006	31.12.2005
Dividende brut par action	0,45	0,40
Dividende brut total	8.901.900,00	7.912.800,00

Comptes Annuels Consolidés

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Profit net consolidé	44.826	28.235
Profit net consolidé, part du Groupe	44.493	27.315
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)	425.932	362.650
Intérêts minoritaires	1.284	7.773
Total du bilan consolidé	1.838.698	1.603.330

		31.12.2006	31.12.2005
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
dont, actions détenues par la société	n°	218.000	218.000
Valeur estimée par action ⁽¹⁾	USD	21,60	18,33
Bénéfice par action	USD	2,25	1,38

(1) La valeur estimée correspond au montant des Fonds Propres Consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation

GOUVERNANCE DE COFI

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes.

Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques, actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

La société COFI a adopté un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans sa charte de gouvernance (la Charte).

La Charte rappelle les objectifs de la société, la création de valeur à long terme tout en assurant un revenu courant, par la prise de participations ainsi que la gestion professionnelle, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. Elle définit les valeurs qui guident le groupe dans la conduite de ses affaires: intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres. Elle précise également sa stratégie avec ses grandes lignes directrices.

La Charte énonce le principe du traitement égal assuré à ses actionnaires, spécialement lors de l'organisation des Assemblées générales.

La Charte définit le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés que le Conseil mettra en place, ainsi que celui du Comité de direction. Les rapports et la répartition des tâches et responsabilités entre ces différents organes seront clairement énoncés.

La Charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire. Elle est disponible sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires et dispose des plus larges pouvoirs, notamment de ratifier tous actes concernant la société.

L'Assemblée générale annuelle se tient à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'administration est responsable de la convocation des Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et de leurs ordres du jour. Tout actionnaire détenant au moins 5% du capital peut soumettre, au moins deux mois avant la tenue de l'assemblée, des propositions concernant l'ordre du jour. Un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit peut demander par écrit la convocation de l'assemblée générale des actionnaires en indiquant l'ordre du jour.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'Assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par

GOUVERNANCE DE COFI

mandataire qui devra être actionnaire.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 5% des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions,
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et du groupe COFI. Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»*

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'Assemblée générale des actionnaires sur base de leur compétence et de leur expérience, de sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. Chaque administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise. De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, s'engageront lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un

GOUVERNANCE DE COFI

quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où existerait un conflit d'intérêts entre un administrateur et la société.

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés.

La composition actuelle du Conseil d'administration ressort du tableau ci-avant annexé "Organes de la Société".

En 2006, le Conseil d'administration était composé de six administrateurs, dont trois indépendants, élus en 2006 pour un mandat d'une année échéant à l'Assemblée annuelle statutaire du 20 juin 2007. Le Conseil d'administration soumet à l'assemblée la liste des candidats membres du nouveau Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

Le Conseil d'administration a tenu six réunions en 2006. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 87%.

Les rémunérations allouées aux organes de la société en 2006 s'élèvent à USD 19.250,00. Aucun prêt ni option n'ont été attribués à un membre des organes de la société.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité est consulté pour toute nomination d'administrateurs, des membres des Comités de direction et du Comité d'audit et de *compliance*.

En matière de nomination, le Comité procède, pour tout poste à pourvoir, à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires et étudie toutes les candidatures.

Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'Assemblée générale. Le Comité est consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

Le Comité assiste également le Conseil d'administration dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

En matière de rémunération le Comité assiste le Conseil dans la détermination de la proposition des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres

GOUVERNANCE DE COFI

du Comité de direction. Il évalue une fois l'an les performances des membres du Comité de direction.

Le Président et le Vice-Président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. Un tiers de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants. L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

Le Comité d'audit et de *compliance*

Le Comité d'audit et de *compliance* aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière ainsi que la pertinence et la cohérence des normes comptables. Il suit les travaux de l'auditeur interne et supervise l'ensemble des relations avec le réviseur d'entreprise.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil, de deux administrateurs, dont un indépendant et de l'auditeur interne, fonction qui peut être déléguée à un expert externe ou à un administrateur indépendant ayant les compétences requises.

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.

Le Comité de direction

La gestion journalière de la société est confiée au Comité de direction par le Conseil d'administration. Le Comité de direction exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les Autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres,

GOUVERNANCE DE COFI

administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités. Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction.

Procédure pour éviter l'Abus de marché

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, la société COFI se soumet à des obligations dans quatre domaines spécifiques:

- la publication rapide des informations privilégiées;
- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication d'opérations pour compte propre;
- le rachat et la stabilisation par COFI de son titre.

COFI rendra publique toute information privilégiée à son égard et à celui de l'action COFI. Si la société devait estimer contraire à ses intérêts légitimes la publication d'une information privilégiée, elle le ferait dans le respect des prescriptions légales et réglementaires en la matière.

COFI établit une *liste d'initiés* reprenant les personnes travaillant pour le groupe et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*. Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de la société COFI. Les *périodes d'interdiction* sont fixées lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société.

GOUVERNANCE DE COFI

Les administrateurs de la société COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer dans les cinq jours ouvrables à la CSSF et à la société toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé dont l'action COFI est le sous-jacent. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec celles citées ci-dessus.

La société peut décider, dans les limites de la loi, de racheter ses propres actions. L'autorisation d'acquérir est accordée par l'Assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF et les publie sur le site internet de la société. Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction telles que définies précédemment.

RAPPORTS ET
COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2007

Messieurs les Actionnaires,

L'exercice clôture au 31 décembre 2006 avec un profit net de USD 10.300.544,70 (USD 8.319.785,80).

Le total des immobilisations financières, figurant au bilan, s'élève à USD 233.113.036,80 (USD 229.043.065,96). La variation par rapport à l'année précédente est due principalement:

- à la constitution de "Milano Luxury Company S.p.A.", Milan, dans laquelle Cofi a souscrit et libéré 50 % du capital social. L'investissement se monte à EUR 2,6 millions. La nouvelle société a acheté, au mois d'avril, 100 % de "Saint Andrews S.p.A.", Fano (Pesaro) qui, depuis 1968, confectionne des costumes haut de gamme pour hommes. Ces vêtements sont exportés dans divers pays du monde;
- à la correction de valeur de certains investissements, aux modifications intervenues dans le montant des financements accordés à certaines participations directes, ainsi qu'à l'ajustement, en fin d'année, des contre-valeurs en US dollar de ces financements exprimés en d'autres monnaies.

Les informations sur l'activité et les résultats économiques de l'exercice 2006 des principales participations sont données aux pages 28 à 35 du présent rapport.

Au 31 décembre 2006, Cofi détenait toujours 218.000 de ses propres actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune. Aucune action n'a été rachetée ou vendue en 2006.

Depuis la clôture de l'exercice 2006 et jusqu'à la date du présent rapport, les faits nouveaux à signaler sont les suivants:

- la diminution du capital social de Sonetto Pty. Ltd., Sydney, de AUD 18 millions à AUD 300.000,00. En mars 2007, votre Société a encaissé le montant de AUD 17,7 millions. Cette opération est due à la vente de "Glenrock Station", dont nous vous avons déjà informé dans le rapport de l'exercice 2005. La vente a permis à Buddahrock Pty. Ltd., Melbourne et à Glenbuddah Pty. Ltd., Melbourne de rembourser les financements accordés par Sonetto.
- Buddahrock Pty. Ltd., Melbourne, s'est engagée à acheter, le 31.07.2007, une nouvelle propriété "The Forest", de 778 acres, qui confine avec "St. Aubyn's", pour un montant d'environ AUD 2,9 millions.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2007

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net comme suit:

	USD
Bénéfice de l'exercice	10.300.544,70
Affectation à la réserve légale	(520.000,00)
Résultats reportés	1.933.762,52
Montant disponible	11.714.307,22
Attribution d'un dividende brut de USD 0,45 par action aux 19.782.000 actions en circulation d'une valeur de USD 11,50 chacune	(8.901.900,00)
Report à nouveau	2.812.407,22

Si l'Assemblée décide d'adopter ces propositions, le dividende brut s'élève à USD 0,45 par action et, net de l'impôt à la source 15 % s'élève à USD 0,3825. Ce dividende sera payable, sur présentation du coupon n° 29 des certificats d'actions nouvellement émis, à partir du 25 juin 2007, auprès de

- DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg
- PKB Privatbank AG, Lugano

Les mandats des membres du Conseil d'Administration, du Commissaire aux comptes et du Réviseur indépendant expirent à la date de l'Assemblée. Nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration, ainsi que le Commissaire aux comptes et le Réviseur indépendant, conformément aux termes des articles respectifs 10 et 17 des statuts et de fixer leurs émoluments et jetons de présence conformément à l'art. 19.

Nous vous proposons enfin de renouveler la décision prise lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2006 d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter, jusqu'à un montant de USD 9 millions, des actions de Cofi SA, à la Bourse de Luxembourg au nom et pour compte de la Société.

Nous vous prions de bien vouloir fixer l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées.

Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue pour l'approbation des comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 mai 2007

pour le Conseil d'Administration



François Steil
Président

BILAN

	notes	31.12.2006 USD	31.12.2005 USD
ACTIF			
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT	2.3	3.340,23	6.680,47
C. ACTIF IMMOBILISE		233.113.036,80	229.043.065,96
III. Immobilisations financières	2.4, 5	233.113.036,80	229.043.065,96
1. Parts dans des entreprises liées	6	220.626.689,03	219.777.939,03
3. Participations		6.417.024,25	3.373.105,85
4. Créances sur participations		2.418.558,46	2.241.256,02
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		3.650.765,06	3.650.765,06
D. ACTIF CIRCULANT		30.500.297,91	30.028.890,98
II. Créances	3	65.575,24	93.229,44
4. Autres créances		65.575,24	93.229,44
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		65.575,24	93.229,44
III. Valeurs mobilières	2.4, 7	8.575.289,62	8.621.760,57
2. Actions propres ou parts propres		1.000.000,00	1.000.000,00
3. Autres valeurs mobilières		7.575.289,62	7.621.760,57
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		21.859.433,05	21.313.900,97
TOTAL ACTIF		263.616.674,94	259.078.637,41

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

BILAN

	notes	31.12.2006 USD	31.12.2005 USD
PASSIF			
A. CAPITAUX PROPRES	8	260.583.326,03	257.206.481,33
I. Capital souscrit		230.000.000,00	230.000.000,00
IV. Réserves		18.349.018,81	17.929.018,81
1. Réserve légale		800.000,00	380.000,00
2. Réserve pour actions propres		10.000.000,00	10.000.000,00
4. Autres réserves		7.549.018,81	7.549.018,81
V. Résultats reportés		1.933.762,52	957.676,72
VI. Résultats de l'exercice		10.300.544,70	8.319.785,80
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2.909.641,90	1.678.938,01
2. Provisions pour impôts	9	488.554,56	352.609,43
3. Autres provisions	10	2.421.087,34	1.326.328,58
C. DETTES	4	123.707,01	193.218,07
2. Dettes envers des établissements de crédit		3.278,15	0,00
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		3.278,15	0,00
9. Autres dettes		120.428,86	193.218,07
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		120.428,86	193.218,07
TOTAL PASSIF		263.616.674,94	259.078.637,41
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11	7.476.118,57	5.621.681,84

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES**

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	notes	2006 USD	2005 USD
CHARGES			
2.b) Autres charges externes	12	1.883.037,96	447.583,40
4. Corrections de valeur		3.340,24	3.340,24
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		3.340,24	3.340,24
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		0,00	2.242.275,37
7. Intérêts et charges assimilées		103.370,00	106.834,12
a) sur des entreprises liées		46.795,80	67.931,86
b) autres intérêts et charges		56.574,20	38.902,26
10. Charges Exceptionnelles		1.924,00	0,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		131.245,44	140.923,71
13. Résultat de l'exercice		10.300.544,70	8.319.785,80
TOTAL DES CHARGES		12.423.462,34	11.260.742,64

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES**

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	notes	2006 USD	2005 USD
PRODUITS			
5. Produits de participations		10.202.575,00	9.439.410,00
a) provenant d'entreprises liées		9.999.375,00	9.439.410,00
b) autres produits de participations		203.200,00	0,00
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		359.379,93	330.777,58
b) autres produits		359.379,93	330.777,58
7. Autres intérêts et produits assimilés		976.992,08	490.555,06
a) provenant d'entreprises liées		104.047,75	0,00
b) autres intérêts et produits assimilés		872.944,33	490.555,06
9. Produits exceptionnels	13	884.515,33	1.000.000,00
TOTAL DES PRODUITS		12.423.462,34	11.260.742,64

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES
ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2006

1. GENERALITES

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la T.V.A..

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion de devises

La comptabilité est tenue en US Dollars (USD); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et charges exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les transactions relatives aux immobilisations financières, valeurs mobilières, créances et dettes, exprimées dans une autre devise que celle du bilan, sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

2.3. Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux frais relatifs à l'augmentation de capital. Ils sont amortis linéairement sur cinq ans.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

2.4. Valorisation

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs pensent que la dépréciation sera durable. En outre, les créances sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur convertie au cours de change à la date de clôture du bilan.

Les valeurs mobilières sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur boursière à la date de clôture du bilan.

3. ECHEANCIER DES CREANCES

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

4. ECHEANCIER DES DETTES

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en USD	31.12.2006	31.12.2005
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	244.180.673,11	247.879.620,24
Augmentations au coût d'acquisition	3.539.305,39	767.955,95
Diminutions au coût d'acquisition	(353.849,88)	(4.466.903,08)
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	247.366.128,62	244.180.673,11
Corrections de valeur au début de l'exercice	(15.137.607,15)	(14.011.944,97)
Corrections de valeur de l'exercice	(55.000,00)	(2.125.662,18)
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	939.515,33	1.000.000,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(14.253.091,82)	(15.137.607,15)
Investissement net à la fin de l'exercice	233.113.036,80	229.043.065,96

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

6. ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

	% de détention	Total des capitaux propres *	Résultat annuel	Date de clôture
BUDDAHROCK PTY LTD	97,00%	AUD 14.514.469,00	AUD 15.954.260,00	31.12.2006
COPARFIN SA	100,00%	USD 211.593.491,88	USD 17.179.141,04	31.12.2006
DORFINA SA	100,00%	CHF 3.977.071,99	CHF 135.963,17	31.12.2006
GLENBUDDAH PTY LTD	97,00%	AUD (2.773.186,00)	AUD 573.238,00	31.12.2006
GOCCE PREZIOSE SRL	40,00%	EUR 8.400,00	EUR (91.600,00)	31.12.2006
HEPTAGON INV. LTD	27,62%	USD 3.874.765,30	USD 1.073.826,89	31.12.2006
IMM. NAMUR SABLON SA	45,50%	EUR 8.945.007,70	EUR (1.152.325,47)	31.12.2006
MILANO LUXURY CO. SPA	50,00%	EUR 5.110.853,00	EUR (89.146,00)	31.12.2006
QUINTIA SPA	100,00%	EUR 11.711.317,00	EUR 1.072.063,00	31.12.2006
SHEPTON C. & S. LDA	60,00%	EUR 600.011,22	EUR 12.993,91	31.12.2006
SONETTO PTY LTD	100,00%	AUD 18.000.000,00	AUD 0,00	31.12.2006

* y inclus le résultat de l'exercice.

7. VALEURS MOBILIERES

en USD	31.12.2006	31.12.2005
Actions	1.828.824,94	1.992.904,85
Fonds d'investissements	4.916.308,18	4.385.322,07
Obligations	830.156,50	1.243.533,65
Actions propres *	1.000.000,00	1.000.000,00
TOTAL	8.575.289,62	8.621.760,57

* la Société détient 218.000 de ses propres actions.

8. CAPITAUX PROPRES

en USD	31.12.2005	affectation du bénéfice de l'exercice et dividende	variations	31.12.2006
Capital souscrit	230.000.000,00			230.000.000,00
Réserve légale	380.000,00	420.000,00		800.000,00
Réserve pour actions propres	10.000.000,00			10.000.000,00
Autres réserves	7.549.018,81			7.549.018,81
Résultats reportés	957.676,72	976.085,80		1.933.762,52
Bénéfice de l'exercice	8.319.785,80	(8.319.785,80)	10.300.544,70	10.300.544,70
TOTAL	257.206.481,33	(6.923.700,00)	10.300.544,70	260.583.326,03

Le capital souscrit se compose de 20 millions d'actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

9. PROVISIONS FISCALES

Les provisions couvrent la charge de l'exercice.

10. AUTRES PROVISIONS

Le montant correspond à des charges pour prestations futures à des collaborateurs du Groupe.

11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ce montant comprend des garanties bancaires données pour compte des sociétés du Groupe.

12. AUTRES CHARGES EXTERNES

en USD	31.12.2006	31.12.2005
Dotations aux autres provisions	1.094.758,76	0,00
Droit de garde	11.427,28	8.790,72
Emoluments et jetons de présence	28.291,86	27.100,00
Frais de voyage et de représentation	18.744,56	17.227,12
Frais divers	55.364,04	46.738,49
Frais généraux d'administration	87.531,09	92.182,95
Honoraires pour conseils	356.878,47	244.902,18
Impôts divers	4.975,00	8.575,00
Pertes sur ventes actif circulant	145.317,02	2.066,94
Pertes sur ventes participations	79.749,88	0,00
TOTAL	1.883.037,96	447.583,40

13. PRODUITS EXCEPTIONNELS

en USD	31.12.2006	31.12.2005
Reprises corrections de valeur sur actif immobilisé	884.515,33	1.000.000,00
TOTAL	884.515,33	1.000.000,00

14. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice sous revue un montant de USD 19.250,00 a été alloué aux membres des organes d'administration de la Société.



Aux actionnaires de
**Compagnie de l'Occident pour la Finance et
 de l'Industrie**
 180 rue des Aubépines
 L- 1145 LUXEMBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2006, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et de l'Industrie** comprenant le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

MAZARS - RÉVISEURS D'ENTREPRISES & EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX
 18A, RUE HENRI M. SCHNADT, L-2530 LUXEMBOURG - Tél : (352) 29 94 94-1 - Fax : (352) 29 92 28 - e-mail : info.mgl@mazars.lu
 SOCIÉTÉ ANONYME - RC LUXEMBOURG B 36248 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE LU 34893218



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et de l'Industrie** au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 30 mai 2007

Pour MAZARS, Réviseurs d'entreprises

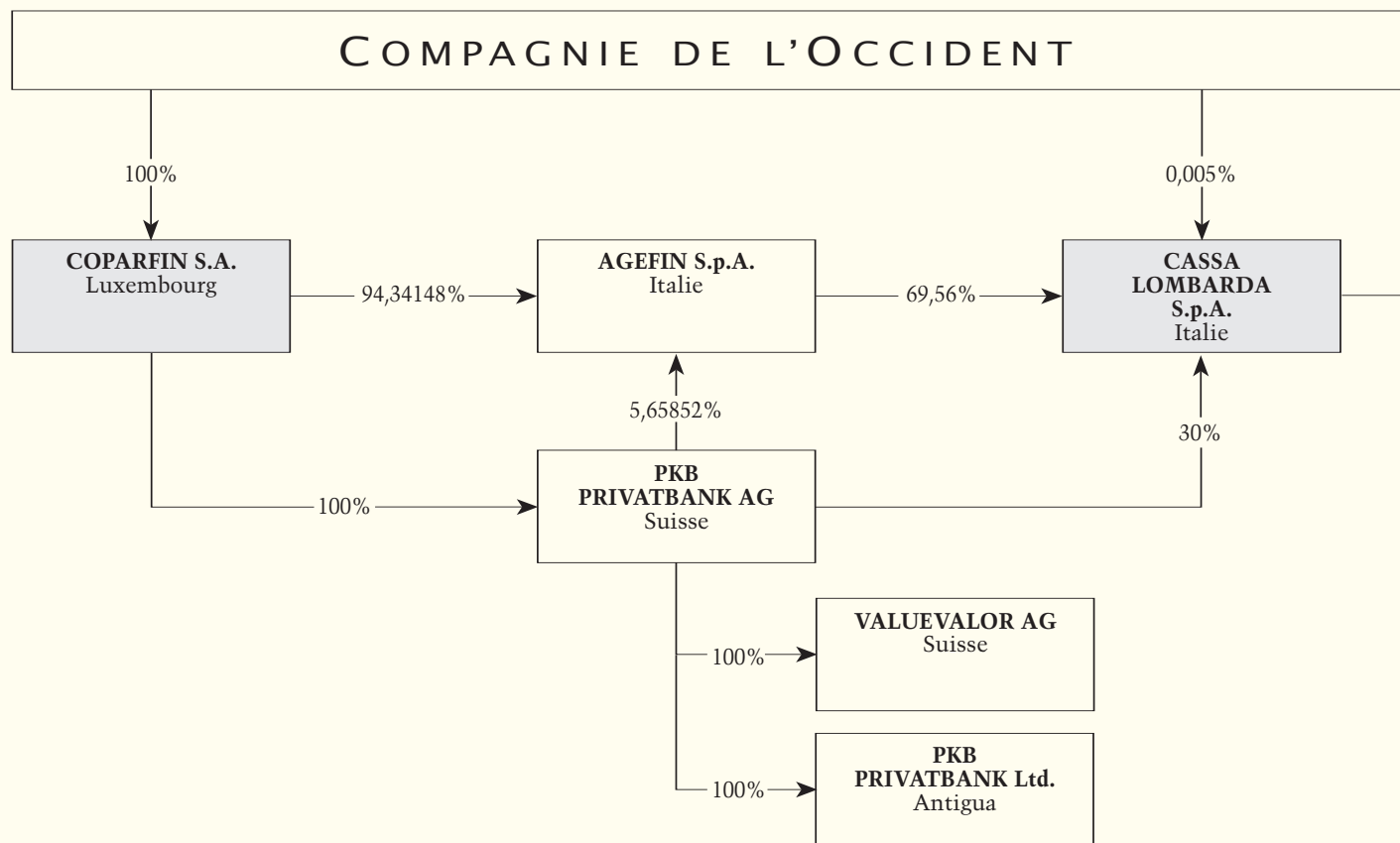

Philippe SZENDZAK
Associé


Yves MERTZ
Associé

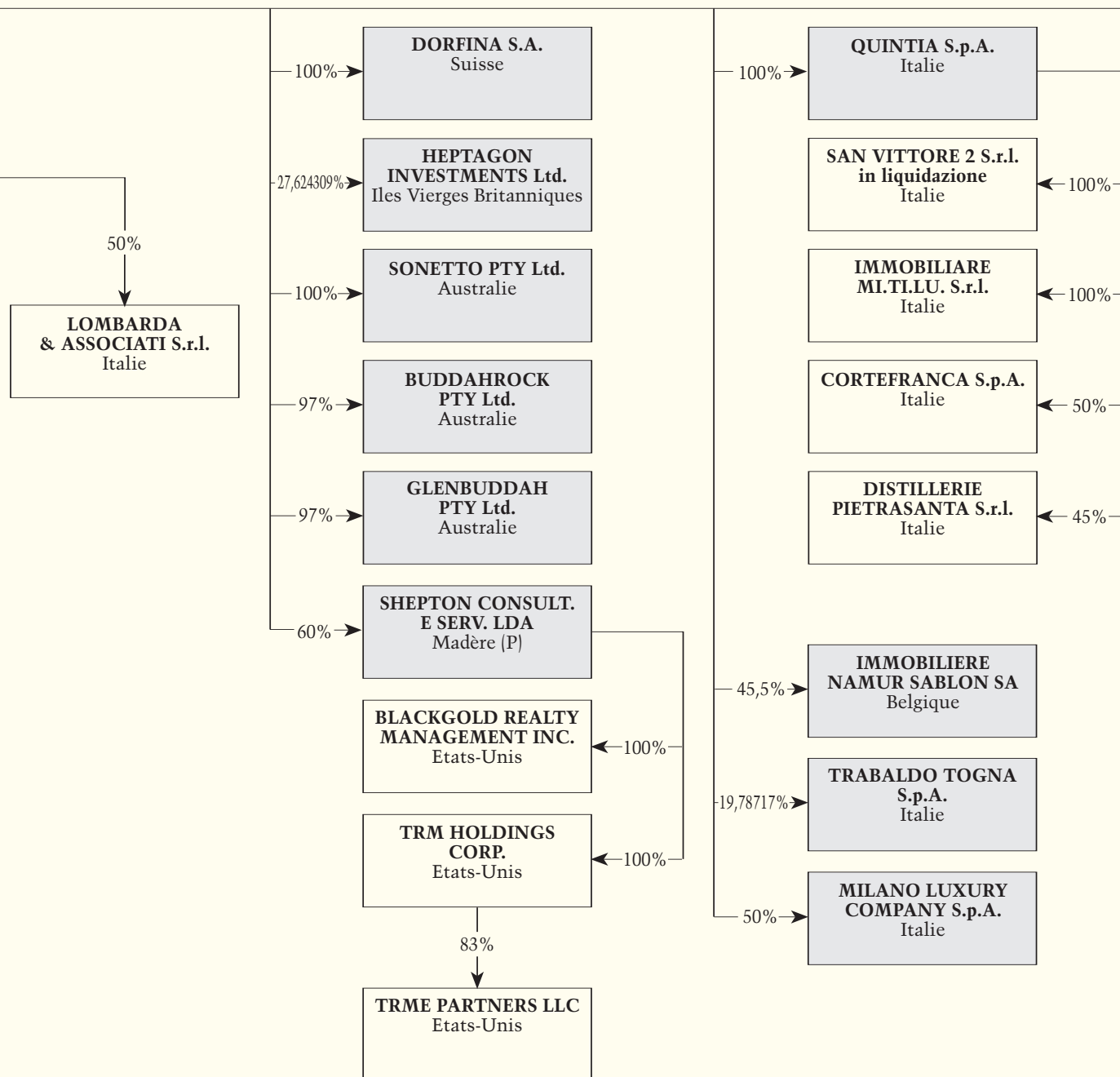
ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2006

LIMITE AUX SOCIETES CONSOLIDEES



POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE SA



**DONNEES SUR LES FILIALES
ET LES PRINCIPALES
PARTICIPATIONS DU GROUPE
AU 31 DECEMBRE 2006**

**SECTEUR BANCAIRE
ET FINANCIER**

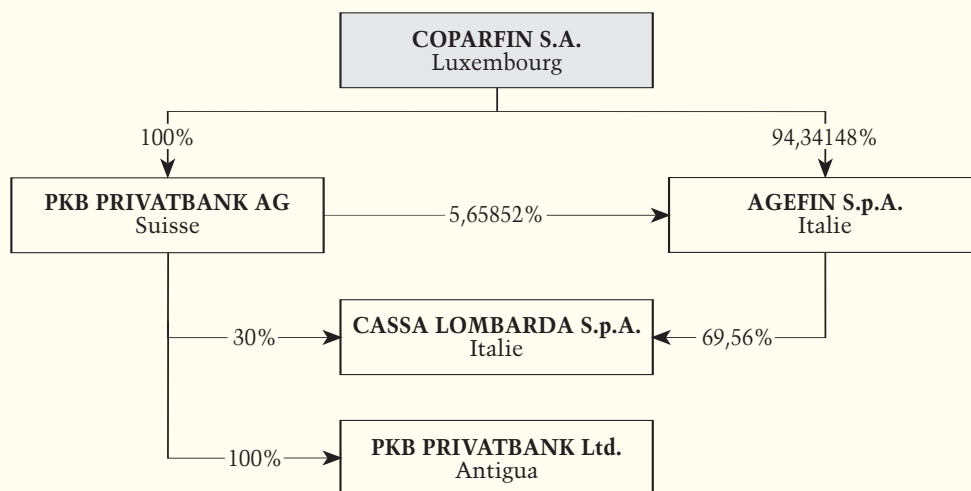
COPARFIN S.A., LUXEMBOURG

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: François Steil, Luxembourg

Commissaire aux comptes: Mazars, Luxembourg

**ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006
(SOCIETES SOUMISES A SURVEILLANCE BANCAIRE CONSOLIDEE)**



En 2006, la société a suivi de près la gestion de ses filiales bancaires qui exercent leur activité surtout dans le "private banking".

La masse totale des avoirs de la clientèle a progressé de 14,7 % passant d'environ USD 8.688,6 millions en 2005 à environ USD 9.964,3 millions en 2006. Cette progression a été influencée en partie par la dépréciation du US dollar par rapport aux autres monnaies.

Nous vous rappelons que Coparfin et ses filiales Agefin S.p.A., Milan, Cassa Lombarda S.p.A., Milan, PKB Privatbank AG, Lugano et PKB Privatbank Ltd., Antigua, sont soumises, en Suisse, à une surveillance bancaire au niveau consolidé.

En 2006, un produit de dividendes sur participations pour un montant de USD 17.207.178,41 (2005: USD 13.519.288,06) a été enregistré.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

L'exercice social clôture au 31 décembre 2006 avec un profit net de USD 17.179.141,00 (2005: USD 13.303.247,17).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007 a décidé de répartir le bénéfice net 2006 comme suit:

	USD
Bénéfice de l'exercice	17.179.141,06
à la Réserve légale	(860.000,00)
Résultats reportés	2.844.350,84
Montant disponible	19.163.491,90
Attribution d'un dividende brut de	(15.000.000,00)
Report à nouveau	4.163.491,90

Les fonds propres se montent ainsi à USD 196.593.491,88 (2005: USD 194.414.350,84).

AGEFIN S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 100 %)

Président du Conseil d'Administration: Pierandrea Dosi Delfini, Milan

La principale activité de la société est la détention d'une participation dans Cassa Lombarda S.p.A., Milan qui a payé en 2006 un dividende inchangé de EUR 1,5 millions.

Au cours de l'exercice, Coparfin a versé sa quote-part à l'augmentation du capital social de Agefin de EUR 13 millions.

Cette augmentation a permis à Agefin d'acquérir 11,8417 % du capital social de Cassa Lombarda, portant ainsi sa participation totale à 69,56 %.

Agefin S.p.A. a clôturé l'exercice au 30 septembre 2006 avec un profit net de EUR 789.400 (2005: EUR 834.481).

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 1^{er} décembre 2006 a décidé de payer un dividende de EUR 875.000 (2005: EUR 875.000), utilisant EUR 85.600 provenant de profits reportés.

Les fonds propres s'élèvent ainsi à EUR 39.397.259 (2005: EUR 26.482.859).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

CASSA LOMBARDA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe (99,56%))

Président du Conseil d'Administration: Massimo Trabaldo Togna, Milan

Administrateur Délégué: Giuseppe Spadafora, Milan

Réviseur indépendant: Reconta Ernst & Young S.p.A., Milan

La banque a continué de développer son activité principale d'administration et de gestion des avoirs de la clientèle. Au 31 décembre 2006, le montant total des valeurs mobilières de la seule clientèle privée s'élevait à EUR 2.858 millions (2005: EUR 2.771 millions).

L'exercice clos au 31 décembre 2006, établit pour la première fois selon les principes IAS/IFRS, clôture avec un profit net de EUR 2.288.911 (2005 IFRS: EUR 3.868.881; 2005: EUR 4.131.940).

Suite à la proposition du Conseil d'administration, et dans l'attente que soient établies par la direction générale les stratégies de développement de l'activité qui pourraient demander des apports ultérieurs de capitaux de la part des actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2007 a décidé de ne payer aucun dividende (2005: EUR 1,5 millions).

Les fonds propres de la banque s'élèvent à EUR 61.902.807 (2005 IFRS: 60.683.044; 2005: EUR 59.225.388).

PKB PRIVATBANK AG, LUGANO

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Maître Jean Patry, Genève

Président de la Direction Générale: Umberto Trabaldo Togna, Genève

Réviseur indépendant: Ernst & Young S.A., Lugano

Le bénéfice net de l'exercice 2006 est de CHF 29.717.558,15 (2005: CHF 25.574.614,89) et le bénéfice net consolidé est de CHF 29.261.012,00 (2005: CHF 21.633.312,78).

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2007, a décidé le paiement d'un dividende de CHF 25 millions (2005: CHF 20 millions).

Le total des fonds propres de la banque s'élève ainsi à CHF 243,3 millions (2005: CHF 238,6 millions) et ceux définis par la loi sur les banques à CHF 306,6 millions (2005: CHF 297,0 millions).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

PKB PRIVATBANK LTD., ST. JOHN'S

(participation du Groupe 100 %)

Président du Conseil d'Administration: Edio Delcò, Lugano

La banque clôture l'exercice social au 31 décembre 2006 avec un profit net de CHF 4.460.688,24 (2005: CHF 3.981.332,00).

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 mars 2007, a décidé de payer un dividende de CHF 4,0 millions (2005: CHF 2,7 millions).

Les fonds propres de la banque s'élèvent désormais à CHF 26.817.360,95 (2005: CHF 26.356.673,00).

DORFINA S.A., LUGANO

(participation du Groupe 100 %)

En 2006, Dorfina a enregistré des recettes pour commissions et produits divers s'élevant à CHF 674.491,83 (2005: CHF 776.660,69). La nouvelle activité, liée à l'investissement en œuvres d'arts, a enregistré un profit de CHF 255.575,50.

L'exercice clos au 31 décembre 2006 clôture avec un profit de CHF 135.963,17 (2005: perte CHF 102.550,11).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2007 a décidé de reporter le bénéfice à nouveau.

Les fonds propres de la société passent de CHF 3.861.108,82 à CHF 3.997.071,99 dont les bénéfices reportés de CHF 651.108,82 à CHF 787.071,99.

HEPTAGON INVESTMENTS LTD., TORTOLA

(participation du Groupe 27,62 %)

La société qui avait pour objet principal la prise de participations directes dans de petites sociétés ayant un taux élevé de croissance est entrain de réaliser ses investissements depuis 2003. A la fin de l'année 2006, les investissements se montent à environ USD 3,6 millions (2005: USD 3,0 millions); l'augmentation est due uniquement à la reprise des marchés financiers.

En 2006, Heptagon a racheté une partie de ses propres actions; votre Société a reçu USD 70.900,00.

L'exercice social au 31 décembre 2006 clôture avec un profit de USD 1.033.827,00 (2005: USD 2.521.340,00). L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de porter le bénéfice de

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

l'exercice en déduction des pertes reportées, qui passeront ainsi de USD 5.186.938,00 à USD 4.153.111,00.

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 1,5 millions figurant au bilan.

**SHEPTON CONSULTADORIA & SERVICOS LDA,
FUNCHAL (MADERE)**
(participation du Groupe 60 %)

Shepton clôture l'exercice social au 31 décembre 2006 avec un profit de EUR 12.993,91 (2005: EUR 22.192,27). Les fonds propres se montent à EUR 600.011,22 (2005: EUR 587.017,31).

La seule activité de la société est la détention à 100 % des sociétés suivantes:

Blackgold Realty Corp., New York
TRM Holdings Corp., New York

Ces sociétés possèdent les surfaces commerciales des immeubles à New York, 102-106 Prince Street / 114-116 Green Street, loués à de prestigieuses maisons de renommée internationale.

Pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006, les loyers encaissés se montent à USD 2.164.122,00 (2005: USD 2.038.645,00).

Au 30 septembre 2006 les comptes consolidés clôturent avec un profit de USD 373.039,00 (2005: USD 483.757,00). Aucun dividende n'a été distribué.

SONETTO PTY. LTD., SYDNEY
(participation du Groupe 100 %)

Sonetto Pty. Ltd., Sydney a été constituée en Australie (NSW) en octobre 2004 avec un capital de AUD 18 millions, entièrement libéré. L'objet de la société est de financer les investissements australiens du Groupe.

Le deuxième exercice social au 31 décembre 2006 clôture avec un résultat proche de zéro.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

**SECTEUR IMMOBILIER
ET AGRICOLE****IMMOBILIERE NAMUR SABLON S.A., BRUXELLES**
(participation du Groupe 45,5 %)

En 2006, les produits de location de l'immeuble situé au cœur de Bruxelles s'élèvent à EUR 738.270,76 (2005: EUR 54.308,00).

Le bilan au 31 décembre 2006 clôture avec une perte de EUR 681.474,21 (2005: perte EUR 627.415,28). A la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, il sera proposé de reporter les pertes au bilan qui passeront de EUR 1.152.325,47 à EUR 1.833.799,68; les fonds propres s'élèveront à EUR 8.945.007,70 (2005: EUR 9.626.481,91).

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 7,5 millions figurant au bilan.

QUINTIA S.P.A., MILAN
(participation du Groupe 100 %)

L'activité de la société comprend la construction, l'acquisition, la restructuration ainsi que le fractionnement et la vente d'immeubles qu'elle détient soit directement soit indirectement. Les investissements immobiliers sont situés à Milan, Come, Lac Majeur et Rome.

Fin 2006 après la comptabilisation des coûts d'édification/restructuration, des amortissements et des ventes de l'exercice, la quote-part de la valeur au bilan des investissements immobiliers détenus, soit directement soit indirectement, par Quintia, se montent à EUR 11.312.603,00 (2005: EUR 17.407.000,00).

Le bilan au 31 décembre 2006 clôture avec un profit net de EUR 1.072.063,00 (2005: EUR 7.038,00).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2007 a décidé d'allouer EUR 60.000,00 à la réserve légale et de reporter le solde à nouveau. Les fonds propres se montent à EUR 11.711.317,00 (2005: EUR 10.632.216,00).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

BUDDAHROCK PTY. LTD., MELBOURNE
(participation du Groupe 97%)

GLENBUDDAH PTY. LTD., MELBOURNE
(participation du Groupe 97%)

En 2006, l'activité des domaines australiens s'est développée de manière satisfaisante.

Nous vous rappelons qu'en mai 2006, Buddahrock a vendu avec profit le domaine de "Glenrock Station". Ce dernier est particulièrement difficile à gérer à cause de sa grandeur, des continus investissements requis et des conditions climatiques peu favorables dues particulièrement à de fréquentes périodes de sécheresse.

Suite à cette vente, le bénéfice consolidé au 31 décembre 2006 des deux sociétés australiennes a été de AUD 16.527.538,00 (2005: AUD 299.236,00). Par conséquent, la correction de valeur au bilan de Buddahrock a été entièrement reprise.

Le 31 juillet 2007, avec l'acquisition de "The Forest", domaine situé aux environs de Walcha (NSW) qui confine avec "St. Aubyn's", la surface totale des deux propriétés sera de 6.778 acres avec une capacité d'environ 1.500 vaches reproductrices ainsi que la possibilité d'élever les veaux jusqu'à l'âge d'environ 16 mois.

Les deux domaines seront gérés par une seule direction, avec un maximum de deux à trois personnes.

Depuis début 2006, le prix de surface agricole australienne est en constante augmentation. Pour rappel, début 2003, "St. Aubyn's" a été payé environ AUD 1.000,00 l'acre alors que "The Forest" sera payé environ AUD 3.600,00 l'acre.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2006

AUTRES SECTEURS

TRABALDO TOGNA S.P.A., BIELLA
(participation du Groupe 19,79%)

La société, active dans le secteur du textile, a enregistré en 2006 un chiffre d'affaires de EUR 22 millions (2005: EUR 20,8 millions).

L'exercice au 31 décembre 2006 clôture avec un profit de EUR 623.036,00 (2005: EUR 29.799,00), après amortissements et corrections de valeur de EUR 1.122.100,00 (2005: EUR 1.249.358,00).

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 4 millions figurant au bilan.

RAPPORTS ET
COMPTES ANNUELS
CONSOLIDES

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2007

Messieurs les Actionnaires,

NORMES IFRS

La Société publie depuis 2005 les comptes consolidés selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards).

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES

Le profit net consolidé pour l'année 2006 s'élève à USD 44,8 millions (2005: USD 28,2 millions), dont la part du Groupe s'élève à USD 44,5 millions (2005: USD 27,3 millions).

Au 31 décembre 2006, les fonds propres part du Groupe, y inclus le résultat de l'exercice, passent de USD 362,7 millions à USD 425,9 millions. La part des minoritaires, par effet de l'augmentation de votre investissement dans Cassa Lombarda SpA, se réduit de USD 7,8 millions à USD 1,3 millions. Le total du bilan s'élève à USD 1.839 millions (2005: USD 1.603 millions).

ACTIONS PROPRES

Depuis plusieurs années, COFI détient 218.000 actions propres d'une valeur nominale de USD 11,50. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, ces actions propres ont été éliminées en diminution du capital. Cette élimination est plus amplement commentée dans les annexes.

Aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 juin 2006.

PERSPECTIVES FUTURES

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Luxembourg, le 30 mai 2007

pour le Conseil d'Administration



François Steil
Président

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de USD)

ACTIF	notes	31.12.2006	31.12.2005
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		32.188	16.166
Créances sur établissements de crédit	9	763.524	662.848
Créances sur la clientèle	10	718.851	635.615
Instruments financiers disponibles à la vente		31.178	26.720
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	11	122.017	107.739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	24.240	25.339
Participations mises en équivalence	4, 13	16.267	11.579
Immobilisations corporelles	5, 14	72.855	69.413
Immobilisations incorporelles	5, 14	8.999	9.552
Autres actifs	15	27.011	24.924
Comptes de régularisation		6.710	7.711
Ecarts d'acquisition	16	14.858	5.724
TOTAL DE L'ACTIF		1.838.698	1.603.330

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de USD)

PASSIF	notes	31.12.2006	31.12.2005
Dettes envers des établissements de crédit	17	33.759	38.769
Dettes envers la clientèle	18	1.291.279	1.114.604
Instruments financiers dérivés		7.714	12.968
Autres passifs	19	26.198	20.865
Comptes de régularisation		5.212	4.881
Provisions pour risques et charges	20	47.320	40.820
Fonds propres			
Capital souscrit	7, 8	227.493	227.493
Réserves	7	19.856	19.436
Réserves de consolidation		153.012	135.210
Ecart de conversion		(20.856)	(47.762)
Résultats reportés		1.934	958
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		44.493	27.315
Fonds propres du Groupe		425.932	362.650
Intérêts minoritaires			
■ part dans les fonds propres		951	6.853
■ part dans le résultat de l'exercice		333	920
Total Fonds propres		427.216	370.423
TOTAL DU PASSIF		1.838.698	1.603.330

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES CONSOLIDÉ**

(en milliers de USD)

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	notes	2006	2005
Intérêts et produits assimilés	22	53.754	42.484
Intérêts et charges assimilées	23	(23.538)	(18.514)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat	24	10.577	15.682
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25	36	724
Commissions perçues		81.403	71.175
Commissions versées		(13.976)	(11.271)
Autres produits d'exploitation	26	23.052	13.276
Autres charges d'exploitation	27	(5.178)	(5.931)
Produit net des activités ordinaires		126.130	107.625
Charges générales d'exploitation	28	(69.543)	(64.152)
Corrections de valeur sur les actifs incorporels et corporels	5, 14	(4.867)	(4.943)
Résultat brut d'exploitation		51.720	38.530
Coût du risque	29	3.023	(2.786)
Résultat d'exploitation		54.743	35.744
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	13	973	699
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence		203	0
Résultat avant impôts		55.919	36.443
Impôts sur les bénéfices	30	(11.093)	(8.208)
Résultat net		44.826	28.235
dont intérêts minoritaires		333	920
Résultat net de l'exercice, part du Groupe		44.493	27.315

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**TABLEAU DES FLUX
DE TRESORERIE CONSOLIDÉE**

(en milliers de USD)

du 1^{er} janvier au 31 décembre	2006	2005
Résultat de l'exercice	44.826	28.235
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net	11.124	13.054
■ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.072	4.408
■ Variations nettes des provisions	6.817	9.465
■ Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	(699)
■ (Produits) Pertes nettes des activités d'investissement	(558)	(1.629)
■ Autres	(1.701)	0
■ Effet dus à l'application des divers taux de change	1.494	1.509
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	14.199	(157.044)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(46.843)	(11.718)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	66.574	(124.939)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(11.920)	(17.313)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	6.390	(3.361)
■ Autres mouvements	(2)	287
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENERE E PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	70.149	(115.755)
(Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	(38.000)	(3.799)
(Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(680)	(1.809)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	31.469	(121.363)

**TABLEAU DES FLUX
DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE**

(en milliers de USD)

du 1^{er} janvier au 31 décembre	2006	2005
REPORT	31.469	(121.363)
Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	10.468	(5.006)
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	3.493	0
Autres	(7)	(19)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	45.423	(126.388)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	661.965	761.188
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	16.166	16.893
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	618.634	816.525
■ Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	27.165	(72.230)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	707.388	634.800
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	32.188	16.166
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	675.200	618.634
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	45.423	(126.388)

VARIATIONS DANS LES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de USD)

	Capital	Réserves	Réserves consolidées
1 ^{er} janvier 2005	227.493	19.136	112.692
affectation du résultat de l'exercice 2004		300	22.336
variation nette du périmètre de consolidation			62
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence			(911)
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(162)
autres variations			1.193
effet de la variation de taux de change			
résultat de la période			
31 décembre 2005	227.493	19.436	135.210
affectation du résultat de la période		420	18.995
distribution de dividendes			
Sous-total	227.493	19.856	154.205
variation nette du périmètre de consolidation			
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence			
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(1.193)
autres variations			
effet de la variation de taux de change			
résultat de la période			
31 décembre 2006	227.493	19.856	153.012

Ecart de conversion	Résultats reportés	Résultats de la période	Fonds propres part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total fonds propres
(4.534)	1.443	28.151	384.381	7.234	391.615
	(485)	(28.151)	(6.000)		(6.000)
			62		62
			(911)		(911)
			(162)		(162)
			1.193	539	1.732
(43.228)			(43.228)		(43.228)
		27.315	27.315		27.315
(47.762)	958	27.315	362.650	7.773	370.423
	976	(20.391)	0		0
		(6.924)	(6.924)	(242)	(7.166)
(47.762)	1.934	0	355.726	7.531	363.257
			0	(7.105)	(7.105)
309			309		309
			(1.193)	(3)	(1.196)
			0		0
26.597			26.597	528	27.125
		44.493	44.493	333	44.826
(20.856)	1.934	44.493	425.932	1.284	427.216

ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2006

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé "COFI") et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaire, financier et immobilier.

Il est aussi renvoyé à la Note 34 relative aux informations sectorielles.

2. APPLICATION DES NORMES IFRS

Les présents comptes consolidés du Groupe COFI ont été préparés en application du règlement européen du 19 juillet 2002 relatif aux comptes consolidés des sociétés cotées. Ce règlement prévoit l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Le référentiel IFRS reprend les normes IFRS 1 à 7, et les normes IAS (International Reporting Standards) 1 à 41.

Les comptes consolidés sont présentés en US Dollars, ci-après USD.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

3. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des bilans de COFI et de l'ensemble de ses filiales. L'ensemble des sociétés consolidées arrêtent leurs comptes soit au 31 décembre, soit avec un écart maximum de trois mois par rapport à cette date.

Ne sont toutefois reprises que les sociétés qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes:

3.1. Consolidation par intégration globale

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, ou soit le Groupe dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention est équivalent aux droits de vote. Le Groupe ne détient pas de participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

3.2. Consolidation par mise en équivalence

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50 % du capital ou des droits de vote, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

3.3. Conversion des comptes en devises étrangères

La conversion des comptes des sociétés dont la monnaie du capital est différente de l'USD sont convertis au taux de change de clôture. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'année.

Les écarts tant sur les comptes de bilan que sur le résultat, résultant de l'évolution des cours des devises autres que l'USD sont repris pour la part Groupe en réserves consolidées, et pour les minoritaires sous la rubrique Intérêts minoritaires.

3.4. Elimination des opérations réciproques

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés tant au niveau du bilan que du compte de profits et pertes.

3.5. Traitement des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecart d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale:

Les pourcentages d'intérêt du Groupe dans les sociétés consolidées par intégration globale sont les suivants:

	Participation du Groupe en %	
	31.12.2006	31.12.2005
Agefin S.p.A., Milan	100,00	100,00
Blackgold Realty Corp., New York	60,00	60,00
Buddahrock Pty Ltd., Melbourne	97,00	97,00
Cassa Lombarda S.p.A., Milan	99,57	87,72
Coparfin S.A., Luxembourg	100,00	100,00
Dorfina S.A., Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd., Melbourne	97,00	97,00
Immobiliare MI.TI.LU. S.r.l., Milan	100,00	100,00
PKB Privatbank AG, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd., St. John's	100,00	100,00
Quintia S.p.A., Milan	100,00	100,00
San Vittore Due S.r.l. in liquidazione, Milan	100,00	100,00
Shepton - Consultadoria & Serviços Lda, Madère	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd., Sydney	100,00	100,00
TRM Holdings Corp., New York	60,00	60,00
TRME Partners LLC, New York	49,80	49,80
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

Sociétés consolidées par mise en équivalence:

	Participation du Groupe en %	
	31.12.2006	31.12.2005
Cortefranca S.p.A., Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Heptagon Investments Ltd., Tortola	27,62	30,07
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	45,50	45,50
Lombarda & Associati Srl, Milan	49,78	43,86
Milano Luxury Company SpA, Milan	50,00	0,00
Trabaldo Togna SpA, Biella	19,78	19,78

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

5. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur ces durées d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

■ Bâtiments	2 et 3%
■ Installations et agencement	5 à 40%

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

■ Matériel et mobilier de bureau	10 à 20%
■ Matériel informatique	20 à 40%
■ Concessions, brevets, licences	20%
■ Fonds de commerce	20%

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont repris au bilan avec les immeubles de placement.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant au compte de profits et pertes sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges.

5.2. Provisions

Des provisions, autres que celles relatives aux risques crédit ou avantages au personnel, sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés. Il est également probable que cette obligation donne lieu à une sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte des actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Les provisions pour risques généraux bancaires ou autres provisions assimilables ont été reprises conformément à la norme IAS 37, soit en réserves pour les soldes au 1^{er} janvier 2004, et en résultat pour les mouvements des exercices. Des impôts différés ont été comptabilisés le cas échéant.

5.3. Actions propres

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS au 1^{er} janvier 2004. Il est fait référence à la Note 7 Evolution des capitaux propres.

5.4. Avantages au personnel

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

5.4.1. Avantages à court terme

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

5.4.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal.

5.4.3. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou les avantages postérieurs à l'emploi.

5.4.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

5.4.5. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquelles l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront servies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

5.4.6. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des indemnités de fin de carrière dans une de ses entités consolidées.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à prestation, et évalue séparément chacune de ces unités et pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % des engagements sont amortis sur la durée de vie résiduelle active des salariés. Aucun écart de ce type n'a été constaté au titre des exercices 2005 et 2006;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels est comptabilisé en capitaux propres.

5.5. Actifs et passifs financiers

5.5.1. Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur d'acquisition, soit en général le montant décaissé d'origine et comprend les coûts d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

5.5.2. Titres

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: actifs financiers en valeur de marché par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente, et titres détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à laquelle est conclue la transaction.

■ *Instruments financiers en valeur de marché par le résultat (available for trade AFT)*

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading, ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués en valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

■ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)*

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe que le Groupe a la volonté et la capacité financière de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

■ Actifs financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché ou assimilée. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente.

En cas de cession, les gains ou pertes latents sont repris en compte de profits et pertes, ainsi que les plus ou moins values réalisées sous la rubrique Produits sur instruments financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de réductions de valeurs lorsque par le résultat il existe des indications objectives de dépréciations durables. Les dépréciations sur titres à revenus fixes sont comptabilisées en Coût du risque et sont reprises par le résultat en cas d'appréciation en raison d'une cause objective.

Les dépréciations sur titres à revenus variables sont comptabilisées en Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente, et ne sont reprises par la même rubrique du compte de résultat qu'en cas de cession du titre.

■ Opérations sur instruments dérivés

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés. Dans cette définition, COFI fait référence principalement à des opérations de change à terme et à des opérations sur options. Les opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates. Toutes les positions sont évaluées en valeur de marché.

5.6. Opérations en devises

Le mode de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise du capital des sociétés consolidées dépend du caractère monétaire ou non.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou en valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation en valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) sont comptabilisés en résultat pour les actifs financiers évalués en valeur de marché par le résultat, et en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

5.7. Impôts

En plus des impôts courants acquittés ou encore à payer, une provision est constituée pour impôts sur les bénéfices résultant de différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retenu dans les comptes consolidés. Les crédits d'impôts pouvant en résulter ne sont pas comptabilisés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

6. GESTION DES RISQUES

La principale activité du Groupe COFI est localisée dans les banques PKB Privatbank AG et sa filiale PKB Privatbank Ltd, et Cassa Lombarda SpA.

PKB PRIVATBANK AG

La banque contribue comme suit au bilan consolidé, pour les principales rubriques (en milliers de USD) :

■ créances sur établissements de crédit	251.506
■ créances sur la clientèle	341.557
■ instruments financiers (AFT et AFS)	26.451
■ dettes envers les établissements de crédit	21.328
■ dettes envers la clientèle	351.894
■ avoirs sous gestion	5.460.200

La banque est dotée d'un règlement en matière de gestion des risques qui définit la propension au risque ainsi que l'organisation, les compétences et les responsabilités pour tout risque significatif au niveau du Groupe PKB. Ce document réglemente et décrit les divers types de risques. Il existe un règlement spécifique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance pour chaque type de risque. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et/ou du résultat d'exercice.

Dans ce cas, le Conseil d'Administration limite les pertes potentielles qui pourraient se créer durant le cours de l'exercice.

L'identification des risques et leur intégration dans les systèmes de gestion, de contrôle et de surveillance relèvent de la responsabilité de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration est constamment informé de la situation des risques et examine à chaque séance un rapport afin de maintenir un suivi continu dans le temps en accord avec l'évolution normative sur la mesure des fonds propres (Comité de Bâle sur la supervision bancaire).

Risque de crédit

L'activité de crédit de la banque est principalement composée de crédits «lombards» et de crédits commerciaux (encours total 2006: CHF 424,2 millions; 2005: CHF 379,7 millions).

Les crédits «lombards» sont accordés sur la base d'un portefeuille diversifié et composé d'avoirs régulièrement cotés; une marge minimale, variable selon chaque type d'instrument financier, de risque de change et/ou de cours étant appliquée sur la valeur de marché.

Pour les crédits commerciaux, l'analyse se base sur des évaluations qualitatives et quantitatives du débiteur ainsi que des garanties fournies. Les crédits octroyés sont sujets à un suivi régulier. C'est sur la base de celui-ci que sont prises les décisions quant à la révision de l'exposition et des conditions originellement établies.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Des normes détaillées pour l'octroi des crédits et des limites précises de compétence sont appliquées afin de limiter les risques de crédit. En outre, une stricte séparation des fonctions est appliquée entre les organes d'approbation et de contrôle.

Au 31.12.2006, la part des crédits garantis représente 95 % du total, en augmentation par rapport à 93,3 % au 31.12.2005. La part des crédits douteux ou assimilés demeure à un niveau inférieur à 4,3 % du total des crédits. Cette part, en accord avec la politique prudente suivie par la banque, est entièrement couverte par des corrections de valeur spécifiques.

La banque limite l'octroi de crédits principalement à des pays sans risques ou à faibles risques de transfert, politiques ou économiques. Le total des provisions nécessaires pour couvrir les engagements de clients domiciliés dans des pays à risque s'est ultérieurement réduit durant l'exercice 2006 et s'élève à 0,15 % du total des crédits.

Les grands risques – engagements pondérés excédant 10 % des fonds propres disponibles – font l'objet de reportings prévus par la loi. En outre, un contrôle constant des crédits accordés à des contreparties liées est effectué.

De l'examen du portefeuille crédits, il est noté une concentration des crédits résiliables à court terme (moins de 3 mois). Compte tenu d'un développement constant du portefeuille crédits, cette situation indique un continuel renouvellement de celui-ci.

Risques de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par une norme précise et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par le Conseil d'Administration.

Du point de vue opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par des procédures informatiques. Un rapport détaillé est soumis systématiquement à la direction de la banque et au Conseil d'Administration comme instrument d'information sur la situation des risques.

La banque traite uniquement les instruments financiers définis par la politique de risque et pour lesquels elle dispose des informations et connaissances nécessaires. Elle agit sur les marchés nationaux et étrangers mais avec une concentration particulière sur les marchés domiciliés dans les pays de l'OCDE. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché. Le portefeuille de négoce peut également inclure des instruments financiers dérivés.

Dans le cadre de son portefeuille de négoce, la banque est active sur le marché primaire des émissions d'obligations en tant que «market maker». La banque intervient en outre sur les marchés des changes, le marché secondaire des obligations de l'euromarché ainsi que sur les contrats futures des obligations d'état des principaux pays.

Risques de taux

La banque a défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

risque de taux. Celle-ci définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et attributions des unités concernées, ainsi que les limites.

L'exposition de la banque est principalement due à l'absence de concordance temporelle de la structure de bilan. La majeure partie des positions présentant un risque de taux est relative à l'activité de Gestion de Fortune (crédits lombards et dépôts de la clientèle), aux crédits commerciaux et au portefeuille des investissements financiers. Ces derniers servent essentiellement au placement des surplus de liquidité du Groupe. La couverture du risque de taux est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés classiques (FRA et IRS).

Le risque de taux est mesuré de manière synthétique par l'entremise des indicateurs d'effet sur le résultat (effet résultat) et sur la sensibilité des fonds propres (effet valeur). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

En plus des indicateurs de risque ci-dessus décrits, la banque suit deux scénarios de crise basés sur des turbulences effectivement observées dans le passé sur les marchés financiers. Ces deux scénarios de crise sont basés sur l'effondrement soudain des taux d'un côté et la hausse des taux de l'autre. Les indicateurs de risque appliqués révèlent des valeurs très contenues compte tenu du niveau des taux relativement bas de cette période et de la structure des échéances de bilan concentrées sur le court terme.

Risques de liquidité et de refinancement

Le niveau de liquidité est surveillé dans le respect des dispositions prévues par la loi. Le refinancement de la banque provient des fonds propres, des dépôts de la clientèle auprès de la banque ainsi que des dépôts d'autres intermédiaires financiers.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel comprend tous les risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Parmi les facteurs déterminants pour la réduction des risques, sont pris en considération:

- l'exécution des tâches: la banque garantit une bonne exécution des tâches grâce à l'application des principes de séparation des fonctions, à la définition des responsabilités aussi bien dans la documentation que dans la pratique et à un système de contrôle interne structuré;
- le personnel: la volonté de la banque est de se doter de personnel qualifié, en mesure de répondre à sa stratégie et capable de s'identifier à la culture de la banque. Celle-ci se reflète au niveau des membres de la Direction et des collaborateurs ainsi que dans l'approche appliquée par le Groupe pour le contrôle des risques;
- l'infrastructure et la technologie informatique: la banque dispose de compétences internes et externes qui lui permettent d'assurer le développement et la maintenance

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

«in-house» de son système informatique. Ceci favorise l'intégration du système permettant un traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles, en particulier en relation avec les installations potentiellement défectueuses et les accès non autorisés aux programmes et aux données;

- la sécurité: la banque a mis en œuvre des mesures de sécurité visant de manière particulière à éviter l'accès par des personnes non autorisées aux locaux destinés à la conservation de documents définis comme «sensibles».

La Direction Générale a depuis un certain temps institué un comité de projet spécifique relatif aux thèmes de «Disaster Recovery» et de «Business Continuity». La banque a défini, en détail pour faire face aux différents scénarios imaginés et identifiés, les ressources minimales nécessaires au plan de continuité. La Direction Générale est impliquée dans l'évolution du plan de continuité.

Les systèmes de «backup» sont placés dans un bâtiment différent du centre de production. La continuité d'exercice du centre de calcul est en outre protégé par des générateurs d'électricité, de même que le sont les postes de travail du centre de calcul et les salles des marchés. Aussi bien le siège que tous les bureaux IT comprenant le centre de calcul sont équipés d'un générateur d'urgence. Le système informatique est équipé pour l'alignement des deux centres de calcul (production et «backup») en manière continue.

Risques juridiques

Afin de prévenir les risques, la banque réglemente ses propres activités, et particulièrement celles susceptibles d'impact extérieur, de manière cohérente avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le monde bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles avec la clientèle.

Risques de réputation et de «compliance»

La banque limite son exposition en investissant, d'un côté dans la formation et la sensibilisation du personnel en contact direct avec la clientèle (devoir de diligence, de secret et de prévention en matière de recyclage de capitaux) et de l'autre dans la surveillance de l'application correcte de la politique d'investissement. Des normes internes règlent les diverses activités. La banque dispose à l'interne d'un «Compliance officer» auquel ont été octroyées des compétences de contrôle.

CASSA LOMBARDA SPA

La banque contribue comme suit au bilan consolidé, pour les principales rubriques (en milliers de USD) :

■ créances sur établissements de crédit	145.402
■ créances sur la clientèle	371.089
■ instruments financiers (AFT et AFS)	94.701
■ dettes envers les établissements de crédit	9.144
■ dettes envers la clientèle	532.347
■ avoirs sous gestion	4.179.700

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Risques de crédit

Les positions de crédit ont fait l'objet d'un suivi permanent, fondé sur l'utilisation de la procédure automatisée SEAC (système expert de l'évolution de la clientèle), laquelle, associée à un étroit dialogue avec le Département Affaires, a permis de garantir un développement constant des crédits, sans modifier le niveau habituel de risque global.

L'incidence des crédits sous observation est passée de 0,32 % à 1,17 % et ceux en souffrance de 0,38 % à 0,42 %. La qualité générale des créances à recevoir n'a cessé de s'améliorer durant l'exercice 2006: près de 90 % des positions (encours total 2006: EUR 282 millions; 2005: EUR 285 millions) ont, en effet, été évaluées comme présentant un risque très faible (rating AAA), faible (rating AA) ou moyen (rating BBB) et seule une petite partie d'entre elles a été soumise à une surveillance plus attentive.

La procédure d'évaluation visant à vérifier l'attribution correcte des catégories de "internal rating" s'est donc concentrée sur ces dernières positions. L'objectif poursuivi était de déterminer la perte escomptée sur la base des critères de bilan définis par les normes IFRS, en prenant en considération les concepts de probabilité de défaut (PD) et de quota de perte en cas de défaut (PCD).

L'accroissement de la durée du crédit à moyen et long terme, axé principalement sur les entreprises, a nécessité de veiller attentivement au respect des limites fixées par la Banque d'Italie quant à la modification des échéances et à la concentration des risques. Bien que les marges encore disponibles aient été réduites, elles demeurent néanmoins suffisantes, grâce à la rotation des remboursements, pour faire face au développement prévu.

Risques de marché

En ce qui concerne cette activité, des instruments adéquats de protection organisationnelle ont également été mis en place à titre préventif, par le biais d'un règlement opérationnel précis et de la fixation de limites spécifiques dans le règlement interne approuvé par le Conseil d'Administration. Des procédures informatiques de contrôle quotidien du respect de ces limites ont été instaurées et des outils ponctuels de relevé et d'information de la direction ont été mis en service, concernant la position, les résultats et les risques potentiels de propriété.

Une attention particulière a été accordée au processus d'évaluation des instruments obligataires détenus, de manière à fournir une analyse périodique en termes d'évaluation au prix du marché (Mark to Market); une telle analyse s'avère, en effet, indispensable pour étayer les processus décisionnels ainsi que pour soutenir la valorisation des postes du bilan suivant les critères IFRS.

Au cours de l'année, le portefeuille des titres en propriété inclut des stocks importants de titres obligataires à taux variable, d'émetteurs à "rating" très élevé et détenus uniquement à des fins de négociation avec des opérateurs qualifiés. La VAR (Value at Risk), mesure permettant à la Banque de tenir les risques potentiels sous contrôle, n'a révélé aucune concentration excessive et a suivi l'évolution des opérations et la volatilité des marchés, avant de connaître une nette diminution durant les derniers mois de l'année, à la suite de l'allègement du portefeuille.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

La VAR est calculée quotidiennement à l'aide de la méthode "Riskmetrics", avec un taux de fiabilité de 99 % et un horizon temporel de 10 jours. Conformément aux indications de l'Organe de Surveillance, un facteur de multiplication égal à trois a été appliqué. Plusieurs autres indicateurs de risque font également l'objet d'un suivi permanent: ceux-ci concernent le "rating" des émetteurs, l'échéance résiduelle des titres, le risque de contrepartie, le risque pays et le risque de change. En outre, il est procédé à un contrôle régulier du respect des limites fixées par le Conseil d'Administration pour tous les portefeuilles de base.

Les produits dérivés, utilisés durant l'année pour couvrir des positions en actions, sont arrivés pour l'essentiel à échéance avant la clôture du bilan et ont été limités exclusivement à des titres cotés sur des marchés réglementés qui ont permis, grâce à la marge journalière d'évaluer en permanence les risques connexes.

Risques de taux

Le risque de taux est mesuré de manière synthétique à l'aide d'un indicateur global de risque, en respectant les indications de l'Organe de Surveillance et sur la base de la méthodologie ALM (Asset & Liability Management). Cette année encore, l'analyse de la correspondance entre l'actif et le passif au cours des différentes tranches de vie résiduelle a mis en évidence une concentration des postes classiques de ressources et d'emplois à très court terme. Seuls les titres obligataires détenus à des fins de négociation ont influé sur cet indicateur. Bien que ces titres soient presque tous, à taux variable, il a été mis en place des couvertures au moyen de positions courtes à taux fixe, rendues possibles grâce à l'achat de titres assortis de prises en pension d'actifs.

Risques opérationnels

Un Comité de risques opérationnels, doté d'un rôle consultatif, a été constitué pour assister le Conseil d'Administration sur le plan technique. L'activité de ce comité est axée sur le développement et l'application de modèles d'identification, de mesure et de contrôle des risques opérationnels.

A cette fin, il convient d'entendre par risque opérationnel le risque de pertes directes ou indirectes découlant d'erreurs, d'infractions, de dommages ou de l'inadéquation des procédures internes, que ces problèmes soient à attribuer aux ressources humaines, aux systèmes technologiques ou à des événements extérieurs.

La mission du Comité précité vise plus particulièrement à:

- coordonner la collecte et le traitement des informations pertinentes pour l'activité susmentionnée, soit au sein de la Banque, soit en ayant recours aux données fournies par ABI (Associazione Bancaria Italiana);
- promouvoir la diffusion de la culture du risque au sein de la Banque;
- surveiller les profils de risque de chaque produit, processus et système importants, en procédant à cette fin à des analyses et en informant régulièrement la direction et le Conseil d'Administration;
- suivre les développements des normes liées à l'évolution de cette matière, tant au niveau national qu'au niveau européen (Comité de Bâle), en soumettant au Conseil

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

d'Administration les interventions ponctuelles jugées nécessaires pour optimiser la gestion du risque.

Le Comité des risques opérationnels se compose aussi de deux administrateurs, du Président du "Collegio Sindacale", du responsable de l'inspection interne et celui de la planification et des contrôles.

Le plan anti-sinistre (Disaster Recovery) et le plan de continuité des opérations, (Business Continuity), impliquant toutes les fonctions de la Banque, ont été concrétisés dans le courant de l'année 2006.

Contrôle de gestion

Des efforts supplémentaires ont été déployés afin que l'affectation des coûts directs et indirects aux centres de profit soit à la fois plus précise et plus exhaustive, ce qui a permis d'établir un compte d'exploitation en bonne et due forme pour chaque département, permettant de mieux évaluer au fil des mois la contribution des nouvelles initiatives au résultat final du bilan.

7. EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Ces titres ont été acquis à une valeur bien inférieure à la valeur nominale actuelle des titres. L'élimination de ces 218.000 actions à la valeur nominale actuelle (USD 11,50) a généré une diminution du capital de USD 2,5 millions et par corollaire un accroissement des réserves de USD 1,5 millions pour une valeur d'acquisition de USD 1 million.

Les réserves de USD 19.856 millions (2005: USD 19.436 millions) correspondent aux réserves sociales de la société consolidante COFI S.A., nettes du retraitement pour actions propres.

8. BENEFICE PAR ACTION

Le capital social de USD 230 millions est composé de 20 millions d'actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune.

Après élimination des actions propres (Note 7), il subsiste 19.782.000 actions donnant droit aux résultats. Il n'existe pas de catégories d'actions autres que les actions ordinaires, ni d'options sur actions, ni d'autres facteurs de dilution. Le bénéfice par action est de USD 2,25 (2005: USD 1,38).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

INFORMATIONS PARTICULIERES
SUR LES POSTES DU BILAN

9. CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
à vue	198.774	178.129
à terme	564.750	484.719
■ jusqu'à 3 mois	506.916	474.895
■ plus de 3 mois à 1 an	57.834	9.824
TOTAL	763.524	662.848

10. CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
à vue	351.517	219.513
à terme	367.334	416.102
■ jusqu'à 3 mois	232.993	163.630
■ plus de 3 mois à 1 an	91.017	62.969
■ plus de 1 an à 5 ans	19.385	129.980
■ plus de 5 ans	23.939	59.523
TOTAL	718.851	635.615

11. INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Titres à revenu fixe	90.002	76.956
■ des émetteurs publics et assimilés	30.408	35.127
■ d'autres émetteurs	59.594	41.829
Titres à revenu variable	22.386	17.208
■ cotés	21.636	17.208
■ non cotés	750	0
Instruments financiers dérivés	9.629	13.575
TOTAL	122.017	107.739

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

12. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Titres à revenu fixe	23.666	25.339
■ des émetteurs publics et assimilés	14.009	15.708
■ d'autres émetteurs	9.657	9.631
Titres à revenu variable	574	0
■ cotés	79	0
■ non cotés	495	0
TOTAL	24.240	25.339

13. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de USD	31.12.2006		31.12.2005	
	Fonds propres (Part détenue directement ou indirectement par le Groupe)	Résultat de l'exercice (Part du Groupe)	Fonds propres (Part détenue directement ou indirectement par le Groupe)	Résultat de l'exercice (Part du Groupe)
Cortefranca SpA, Milan	609	161	977	293
Dipa Srl, Milan ⁽¹⁾	0	0	0	9
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	39	1.115	26	(11)
Heptagon Investments Ltd, Tortola	1.059	(16)	375	755
Immobilière Namur Sablon SA, Bruxelles	5.764	(391)	5.549	(354)
Lombarda & Associati Srl, Milan	112	4	88	0
Milano Luxury Company SpA, Milan	3.422	(56)	0	0
Trabaldo Togna SpA, Biella	4.289	156	3.865	7
	15.294	973	10.880	699
Total des fonds propres (part du Groupe) à la fin de l'exercice		16.267		11.579

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse. Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

(1) Société absorbée par Distillerie Pietrasanta courant 2006

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des valeurs immobilisées est renseignée en page 62.

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles acquis ou destinés dès le départ à être cédés ont été classés en Immeubles destinés à la vente. L'accroissement des valeurs d'acquisition des immobilisations corporelles résulte principalement du développement des immeubles de placement. L'activité liée à ces immeubles a engendré un produit net de USD 1,2 millions.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition au 31.12.2005	Différence de change	Acquisitions (sortie) de l'exercice
Immobilisations corporelles	121.673	(28.120)	1.552
a) Immobilisations d'exploitation	95.951	(22.800)	815
Terrains et constructions	66.132	(11.808)	(2.383)
Machines et outillage industriel	12.949	(9.595)	2.406
Autres installations, outillage et mobilier	16.870	(1.397)	792
b) Immobilisations de placement	21.049	(5.823)	328
Immobilisations en cours, acomptes versés	311	26	326
Immeubles de placement	20.738	(5.849)	2
c) Immobilisations disponibles à la vente	4.673	503	409
Immobilisations incorporelles	11.817	856	147
a) Concessions, brevets, licences	767	60	142
b) Fonds de commerce	11.050	796	5

	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2005	Différence de change
Immobilisations corporelles	(52.260)	33.581
a) Immobilisations d'exploitation	(42.439)	26.895
Terrains et constructions	(21.418)	15.283
Machines et outillage industriel	(12.008)	9.645
Autres installations, outillage et mobilier	(9.013)	1.967
b) Immobilisations de placement	(9.821)	6.686
Immobilisations en cours, acomptes versés	(7)	(8)
Immeubles de placement	(9.814)	6.694
c) Immobilisations disponibles à la vente	0	0
Immobilisations incorporelles	(2.265)	(196)
a) Concessions, brevets, licences	(560)	(46)
b) Fonds de commerce	(1.705)	(150)

Le montant des dotations aux amortissements relatifs aux immeubles de placement pour un montant de USD 413 est repris sous la rubrique Autres charges d'exploitation dans le compte de profits et pertes

Effets des variations de périmètres	Reclassement IFRS	Valeur d'acquisition au 31.12.2006	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2006	Valeur nette au 31.12.2006	Valeur nette au 31.12.2005
0	0	95.105	(22.250)	72.855	69.413
0	0	73.966	(18.548)	55.418	53.512
0	0	51.941	(6.928)	45.013	44.714
0	0	5.760	(3.648)	2.112	941
0	0	16.265	(7.972)	8.293	7.857
0	0	15.554	(3.702)	11.852	11.228
0	0	663	(169)	494	304
0	0	14.891	(3.533)	11.358	10.924
0	0	5.585	0	5.585	4.673
0	0	12.820	(3.821)	8.999	9.552
0	0	969	(825)	144	207
0	0	11.851	(2.996)	8.855	9.345

Reprises	Reclassement IFRS	Dotation de l'exercice	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2006
349	0	(3.920)	(22.250)
349	0	(3.353)	(18.548)
188	0	(981)	(6.928)
0	0	(1.285)	(3.648)
161	0	(1.087)	(7.972)
0	0	(567)	(3.702)
0	0	(154)	(169)
0		(413)	(3.533)
0	0	0	0
0	0	(1.360)	(3.821)
0	0	(219)	(825)
0	0	(1.141)	(2.996)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

La valeur estimée au 31 décembre 2006 des immeubles de placement est de USD 38 millions. L'impact net en compte de résultat de la gestion des immeubles de placement est un produit de USD 2,7 millions.

Les immobilisations incorporelles dénommées Fonds de commerce représentent la clientèle acquise en 2004, lors de la fusion absorption de la Banca Monte Paschi (Suisse) par PKB Privatbank AG.

15. AUTRES ACTIFS

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Autres	27.011	24.924
TOTAL	27.011	24.924

Les données relatives au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de certains reclassements. Le montant concernant "contrepartie sur opérations sur instruments dérivés" de USD 13.575 au 31.12.2005 a été reclassé dans la rubrique "instruments financiers en valeur de marché par le résultat".

16. ECARTS D'ACQUISITION

Les valeurs mentionnées ci-dessous correspondent aux valeurs nettes au 31 décembre 2003, pour toutes les sociétés incluses dans le périmètre à cette date.

Contrairement aux normes luxembourgeoises les normes IFRS n'autorisent pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition.

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Intégration globale		
■ solde au début de l'exercice	5.504	5.504
■ mouvements dans le périmètre au cours de l'exercice	9.134	0
Solde à la fin de l'exercice	14.638	5.504
Mise en équivalence		
■ solde au début de l'exercice	220	220
■ mouvements dans le périmètre au cours de l'exercice	0	0
Solde à la fin de l'exercice	220	220
Valeur totale du goodwill à la fin de l'exercice	14.858	5.724

L'accroissement de l'écart d'acquisition résulte de la participation complémentaire (11,84 %) prise par Agefin dans le capital de Cassa Lombarda.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire sur les écarts existants ou créés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

17. DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
à vue	19.114	18.374
à terme	14.645	20.395
■ jusqu'à 3 mois	11.374	16.016
■ plus de 3 mois à 1 an	0	1.117
■ plus de 1 an à 5 ans	3.271	3.262
TOTAL	33.759	38.769

18. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Dépôts d'épargne	3.917	1.035
■ jusqu'à 3 mois	3.917	1.035
Autres dettes	1.287.362	1.113.569
■ à vue	295.520	647.928
■ à terme	991.842	465.641
■ jusqu'à 3 mois	894.816	438.782
■ plus de 3 mois à 1 an	96.880	18.102
■ plus de 1 an à 5 ans	146	147
■ plus de 5 ans	0	8.610
TOTAL	1.291.279	1.114.604

19. AUTRES PASSIFS

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Autres	26.198	20.865
TOTAL	26.198	20.865

Les données relatives au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de certains reclassements. Le montant concernant "contrepartie sur opérations sur instruments dérivés" de USD 12.968 au 31.12.2005 a été réclassé dans la rubrique "instruments financiers dérivés".

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

20. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Pour pensions et obligations similaires		
■ régime à cotisations définies	2.421	0
■ régime à prestations définies	6.587	5.755
Pour impôts et impôts différés	24.416	19.069
Pour autres risques et charges	13.896	15.996
TOTAL	47.320	40.820

20.1. Provisions pour Impôts

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Provisions pour impôts courants	9.996	6.218
Provisions pour impôts différés	14.420	12.851
TOTAL	24.416	19.069

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 30.

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Portefeuilles titres	424	156
Actifs corporels	3.814	3.123
Actifs incorporels	1.726	1.822
Crédits et risques	6.599	7.713
Autres	1.857	37
TOTAL	14.420	12.851

21. POSTES HORS BILAN

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Passifs éventuels	140.488	130.347
<i>dont:</i>		
■ <i>acceptation et engagements par endos d'effets réescomptés</i>	67	37
■ <i>cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	9.419	11.147
Engagements	560.033	806.716
Opérations fiduciaires	1.443.216	1.273.624
TOTAL	2.143.737	2.210.687

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

INFORMATIONS PARTICULIERES
SUR LES POSTES DU COMPTE
DE PROFITS ET PERTES

22. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Créances envers la clientèle	28.814	20.452
Créances envers les établissements de crédit	20.980	18.215
Portefeuille de transactions	3.154	2.844
Portefeuille disponible à la vente	0	84
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	806	889
TOTAL	53.754	42.484

23. INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Dettes envers la clientèle	(12.734)	(9.365)
Dettes envers les établissements de crédit	(10.804)	(9.149)
TOTAL	(23.538)	(18.514)

24. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Titres à revenu fixe	2.141	9.269
Titres à revenu variable hors dividendes	(7.511)	(1.656)
Dividendes	12.018	5.832
Réévaluation du portefeuille	2.407	966
Change et autres	1.522	1.271
TOTAL	10.577	15.682

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DES PROFITS ET PERTES

25. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES
A LA VENTE

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Titres à revenu fixe	0	0
Titres à revenu variable hors dividendes	0	0
Dividendes	0	781
Réévaluation (Réductions de valeurs) du portefeuille	36	(57)
Change et autres	0	0
TOTAL	36	724

26. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Produits sur immobilisations de placement	3.165	1.316
Produits sur immobilisations détenus pour la vente	4.054	5.562
Produits sur immobilisations d'exploitation	11.816	0
Produits sur autres immobilisations corporelles	2	0
Autres produits	4.015	6.398
TOTAL	23.052	13.276

La rubrique produit sur immeuble d'exploitation résulte pour l'essentiel de la plus-value sur cession par Buddahrock de son domaine détenu en Australie.

27. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Charges sur immobilisations de placement	875	194
Charges sur immobilisations détenues pour la vente	2.855	4.169
Autres charges	1.448	1.568
TOTAL	5.178	5.931

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR LES POSTES DU COMPTE DES PROFITS ET PERTES

28. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Frais de personnel	45.132	41.579
■ salaires et traitements	36.417	33.091
■ charges sociales	8.715	8.488
Frais administratifs et autres	24.411	22.573
TOTAL	69.543	64.152

28.1. Avantages au Personnel

Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière (Note 5.4)

Uniquement trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi: PKB Privatbank AG, Lugano et COFI (régimes à cotisations définies), et Cassa Lombarda Spa, Milan (régime à prestations définies). Dans les trois cas, il s'agit d'indemnités de fin de carrière.

28.1.1. Cassa Lombarda Spa (régime à prestations définies): hypothèses actuarielles

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation	4,25%	4,00%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'inflation	3,00%	2,00%

28.1.2. Mouvements sur le passif

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Provision en initiale	5.755	5.920
Ecart de conversion	619	(763)
Coût des services passés	438	408
Coût financier (intérêts)	290	219
Prestations payées	(74)	(220)
Gains ou pertes actuariels	(441)	191
TOTAL	6.587	5.755

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DES PROFITS ET PERTES

28.1.3. *Mouvements en charges de l'exercice*

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
a) régimes à prestations définies	275	853
■ coût des services passés	420	425
■ frais financiers (intérêts)	278	229
■ gains ou pertes actuariels	(423)	199
b) régimes à cotisations définies	2.421	70
TOTAL	2.696	923

28.2. Salariés occupés par le Groupe

2006: 342 personnes

2005: 341 personnes

29. COUT DU RISQUE

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Augmentation des provisions	(2.035)	(2.557)
Reprises de provisions	5.135	313
Récupérations nettes sur créances amorties	(77)	(19)
Variations des autres provisions	0	(521)
Autres	0	(2)
TOTAL	3.023	(2.786)

29.1. Par nature d'actifs

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Prêts et créances envers la clientèle	(1.566)	(3.087)
Engagements hors bilan	0	301
Autres	4.589	0
TOTAL	3.023	(2.786)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DES PROFITS ET PERTES

30. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Impôts courants	(10.486)	(7.967)
Impôts différés	(607)	(241)
TOTAL	(11.093)	(8.208)

30.1. Formation de la charge d'impôts courants

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Résultat net	44.826	27.315
Eléments non imposables	(15.889)	(4.595)
■ Dividendes	0	(4.595)
■ Gain sur cession d'immeuble d'exploitation	(11.644)	0
■ Provisions nettes de reprises de provisions	(1.073)	0
■ Charges d'exploitation	(340)	0
■ Autres	(2.832)	0
Eléments non déductibles	7.982	7.220
■ provisions nettes de reprises de provisions	717	90
■ dépréciation immobilisations incorporelles	1.958	1.933
■ charges d'exploitation	263	1.464
■ autres	356	514
■ impôts sur le résultat et autres	4.688	3.219
Résultat de sociétés en pertes	29	1.973
Utilisation de pertes reportables	(197)	0
TOTAL	36.751	31.913
Impôts	9.218	7.967
Autres impôts ⁽¹⁾	1.268	0
Taux d'impôts moyen	28,53%	24,96%

Le taux d'impôts luxembourgeois applicable à COFI est de 29,63% (2005: 29,63%). Les sociétés faisant partie du Groupe sont soumises à des taux et modalités variables selon les pays.

(1) Les autres impôts sur le revenu relèvent d'une base fiscale différente de la base d'imposition générale. Le taux moyen porte sur le cumul des deux impôts.

31. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

31.1. Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées est présentée à la Note 4 (intégration globale et sociétés mises en équivalence). Pour les premières citées, les transactions réalisées en cours

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

d'exercice, ainsi que les soldes en date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation. Le périmètre ne reprend pas de société sous contrôle conjoint, de sorte que les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit les sociétés mises en équivalence.

Encours des opérations avec les parties liées

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Encours des opérations avec les parties liées actifs	3.994	2.481
■ prêt à la clientèle	3.625	2.216
■ autres actifs	369	265
Encours des opérations avec les parties liées passifs	511	125
■ dettes envers la clientèle	511	125
■ autres passifs	0	0
Encours des opérations avec les parties liées engagements	29	0
■ prêt à la clientèle	29	0
■ autres	0	0
Transactions réalisées avec les parties liées	(1)	4
■ intérêts et produits assimilés	2	3
■ intérêts et charges assimilées	(3)	1

31.2. Transactions avec les principaux dirigeants – parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, les administrateurs et mandataires sociaux ou principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ou de ses principales filiales.

Ont été prises en compte les sommes effectivement payées ou provisionnées par toutes les entités du Groupe au titre de rémunération, y inclus les cotisations patronales, jetons de présences et autres avantages de toute nature.

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Avantages à court terme	1.228	1.152
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	2.421	0
Paiements en actions	0	0
TOTAL	3.649	1.152

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

32. REMUNERATION VERSEE AUX ORGANES DE LA SOCIETE

La rémunération des administrateurs de COFI dans le cadre de leurs différents mandats dans certaines filiales du Groupe s'élève à USD 605.442,00 pour 2006 (2005: USD 569.131,00).

33. INFLUENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

La Note 4 reprend les informations relatives au périmètre de consolidation. La contribution des sociétés nouvellement consolidées par intégration globale, ou dont la participation a changé, est la suivante:

en milliers de USD	31.12.2006	31.12.2005
Actif	9.719	11.479
Immobilisations corporelles	585	7.830
Ecart d'acquisition	9.134	0
Autres actifs	0	3.649
Passif	(7.105)	1.780
Dettes diverses	0	1.780
Intérêts minoritaires	(7.105)	0

L'incidence des variations de périmètre résulte de l'acquisition d'une participation complémentaire dans Cassa Lombarda.

34. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier
- Immobilier
- Agriculture
- Autres: regroupant des sociétés de prestations de services et activités résiduelles

Secteurs géographiques

- Europe
- Amériques: regroupant des activités aux Etats-Unis et à Antigua (W.I.).
- Australie

**BILAN CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	16.427	16.056	0	0
Créances sur établissements de crédit	760.590	660.229	1.375	1.879
Créances sur la clientèle	715.943	632.066	2.402	3.364
Instruments financiers disponibles à la vente	31.178	26.720	0	0
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	120.169	93.367	835	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22.364	23.761	495	447
Participations mises en équivalence	14.343	1.130	1.924	6.489
Immobilisations corporelles	56.594	51.434	10.870	9.697
Immobilisations incorporelles	8.996	9.542	3	10
Autres actifs	20.800	28.223	1.021	5.457
Comptes de régularisation	6.114	7.149	484	486
Ecarts d'acquisition	13.134	4.000	1.724	1.724
TOTAL ACTIF	1.786.652	1.553.677	21.133	29.553
Dettes envers des établissements de crédit	30.488	32.535	2.415	5.399
Dettes envers la clientèle	1.290.122	1.113.618	940	920
Instruments financiers dérivés	7.714	12.968	0	0
Autres passifs	22.430	14.624	2.389	4.405
Comptes de régularisation	4.690	4.746	474	102
Provisions pour risques et charges	47.273	40.478	39	328
TOTAL PASSIF	1.402.717	1.218.969	6.257	11.154

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
15.638	0	123	110	32.188	16.166
0	0	1.559	740	763.524	662.848
310	0	196	185	718.851	635.615
0	0	0	0	31.178	26.720
0	0	1.013	797	122.017	94.164
0	0	1.381	1.131	24.240	25.339
0	0	0	3.960	16.267	11.579
4.966	7.830	425	452	72.855	69.413
0	0	0	0	8.999	9.552
4.068	3.649	1.122	1.170	27.011	38.499
0	0	112	76	6.710	7.711
0	0	0	0	14.858	5.724
24.982	11.479	5.931	8.621	1.838.698	1.603.330
0	0	856	835	33.759	38.769
146	0	71	66	1.291.279	1.114.604
0	0	0	0	7.714	12.968
1.309	1.780	70	56	26.198	20.865
0	0	48	33	5.212	4.881
0	0	8	14	47.320	40.820
1.455	1.780	1.053	1.004	1.411.482	1.232.907

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés	53.571	42.367	140	89
Intérêts et charges assimilées	(23.306)	(18.229)	(162)	(213)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	10.477	15.527	0	0
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	36	(311)	0	1.035
Commissions perçues	81.357	71.114	0	0
Commissions versées	(13.888)	(11.184)	(75)	(76)
Autres produits d'exploitation	3.260	4.847	6.694	7.782
Autres charges d'exploitation	(1.390)	(592)	(3.638)	(5.169)
Frais généraux administratifs	(67.737)	(62.368)	(973)	(965)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(4.845)	(4.666)	(13)	(210)
Coût du risque	3.020	(2.793)	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	(303)	0	1.276	0
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence	203	699	0	0
Résultat avant impôts	40.455	34.411	3.249	2.273
Impôts sur les bénéfices	(10.054)	(7.464)	(1.006)	(714)
Résultat net	30.401	26.947	2.243	1.559
dont intérêts minoritaires	(188)	736	127	174
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	30.589	26.211	2.116	1.385

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
0	0	43	28	53.754	42.484
0	0	(70)	(72)	(23.538)	(18.514)
0	0	100	155	10.577	15.682
0	0	0	0	36	724
0	0	46	61	81.403	71.175
0	0	(13)	(11)	(13.976)	(11.271)
12.513	256	585	391	23.052	13.276
0	(9)	(150)	(161)	(5.178)	(5.931)
0	0	(833)	(819)	(69.543)	(64.152)
0	(19)	(9)	(48)	(4.867)	(4.943)
0	0	3	7	3.023	(2.786)
0	0	0	0	973	0
0	0	0	0	203	699
12.513	228	(298)	(469)	55.919	36.443
0	0	(33)	(30)	(11.093)	(8.208)
12.513	228	(331)	(499)	44.826	28.235
375	0	19	10	333	920
12.138	228	(350)	(509)	44.493	27.315

**BILAN CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE**

(en milliers de USD)

	Europe	
	31.12.2006	31.12.2005
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	16.548	16.158
Créances sur établissements de crédit	416.628	344.755
Créances sur la clientèle	717.714	634.179
Instruments financiers disponibles à la vente	30.882	26.443
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	109.550	84.567
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22.586	23.791
Participations mises en équivalence	16.267	10.449
Immobilisations corporelles	66.652	60.216
Immobilisations incorporelles	8.999	9.552
Autres actifs	20.980	33.708
Comptes de régularisation	5.540	6.186
Ecarts d'acquisition	14.858	5.724
TOTAL ACTIF	1.447.204	1.255.728
Dettes envers des établissements de crédit	30.472	35.507
Dettes envers la clientèle	884.427	745.884
Instruments financiers dérivés	7.714	12.968
Autres passifs	24.883	18.887
Comptes de régularisation	3.756	3.551
Provisions pour risques et charges	47.244	40.782
TOTAL PASSIF	998.496	857.579

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Amériques		Australie		Total	
31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
2	8	15.638	0	32.188	16.166
346.896	318.093	0	0	763.524	662.848
827	1.435	310	1	718.851	635.615
296	277	0	0	31.178	26.720
12.467	9.597	0	0	122.017	94.164
1.654	1.548	0	0	24.240	25.339
0	1.130	0	0	16.267	11.579
1.237	1.367	4.966	7.830	72.855	69.413
0	0	0	0	8.999	9.552
1.963	1.142	4.068	3.649	27.011	38.499
1.170	1.525	0	0	6.710	7.711
0	0	0	0	14.858	5.724
366.512	336.122	24.982	11.480	1.838.698	1.603.330
3.287	3.262	0	0	33.759	38.769
406.706	368.720	146	0	1.291.279	1.114.604
0	0	0	0	7.714	12.968
6	198	1.309	1.780	26.198	20.865
1.456	1.330	0	0	5.212	4.881
76	38	0	0	47.320	40.820
411.531	373.548	1.455	1.780	1.411.482	1.232.907

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

(en milliers de USD)

	Europe	
	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés	41.008	32.730
Intérêts et charges assimilées	(9.860)	(8.834)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	8.511	14.516
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	36	(57)
Commissions perçues	79.817	69.997
Commissions versées	(13.623)	(10.976)
Autres produits d'exploitation	8.373	11.105
Autres charges d'exploitation	(4.657)	(5.938)
Frais généraux administratifs	(68.045)	(62.856)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(4.811)	(4.778)
Coût du risque	3.023	(2.786)
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	203	0
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence	973	699
Résultat avant impôts	40.948	32.822
Impôts sur les bénéfices	(10.651)	(8.016)
Résultat net	30.297	24.806
dont intérêts minoritaires	159	654
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	30.138	24.152

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Amériques		Australie		Total	
31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
12.746	9.754	0	0	53.754	42.484
(13.678)	(9.680)	0	0	(23.538)	(18.514)
2.066	1.166	0	0	10.577	15.682
0	781	0	0	36	724
1.586	1.178	0	0	81.403	71.175
(353)	(295)	0	0	(13.976)	(11.271)
2.166	1.915	12.513	256	23.052	13.276
(521)	16	0	(9)	(5.178)	(5.931)
(1.498)	(1.296)	0	0	(69.543)	(64.152)
(56)	(146)	0	(19)	(4.867)	(4.943)
0	0	0	0	3.023	(2.786)
0	0	0	0	203	0
0	0	0	0	973	699
2.458	3.393	12.513	228	55.919	36.443
(442)	(192)	0	0	(11.093)	(8.208)
2.016	3.201	12.513	228	44.826	28.235
(201)	215	375	51	333	920
2.217	2.986	12.138	177	44.493	27.315



Aux actionnaires de
**COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE**

LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport sur les états financiers

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2006, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, comprenant le bilan au 31.12.2006, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations dans les capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées dans l'Union Européenne). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

MAZARS - RÉVISEURS D'ENTREPRISES & EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX
10A, RUE HENRI M. SCHNADT, L-2530 LUXEMBOURG - Tél : (352) 29 94 94-1 - Fax : (352) 29 92 28 - e-mail : info.mgl@mazars.lu
SOCIÉTÉ ANONYME - RC LUXEMBOURG B 50248 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE LU 15899816



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE au 31.12.2006 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées dans l'Union Européenne).

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 30 mai 2007

Pour MAZARS, Réviseurs d'entreprises


Yves MERTZ
Associé


Philippe SLENDZAK
Associé

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 20 JUIN 2007

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le rapport et les comptes annuels au 31 décembre 2006;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;
- le rapport et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé pour la période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

- **Administrateurs** : MM. Jean Bodoni
Americo Bortuzzo
Robert Hoffmann
Jean Noël Lequeue
Bruno Panigadi
Massimo Trinaldo Togna
Umberto Trinaldo Togna
Frédéric Wagner
- **Commissaire aux comptes** : Mazars, Luxembourg
- **Réviseur indépendant pour les comptes consolidés** : Mazars, Luxembourg

L'Assemblée a décidé de fixer à maximum de EUR 163.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration à titre de tantièmes et jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat.

L'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" à la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.

Compte tenu de la valeur estimée par action, qui au 31 décembre 2006 était de USD 21,60, correspondant au montant des fonds propres consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation, elle a fixé à USD 19,44 et à USD 23,76 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de USD 9 millions.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2008. Tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Président a expliqué enfin les objectifs et les principes les plus importants de la Charte de Gouvernance adoptée par le Conseil d'Administration.

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Frédéric Wagner ^{1,2,3}

Président

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en Droit

Administrateur de Banque Invik (Luxembourg), Luxembourg.

Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.

Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.

1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurance, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

Massimo Trabaldo Togna ¹

Vice-Président

n° d'actions COFI détenues: 0 ^(*)

né le 26 juillet 1954

nationalité italienne

Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.

Président de Cassa Lombarda SpA, Milan

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

Jean Bodoni ³

Administrateur

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949

nationalité luxembourgeoise

Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.

Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg.

Président du Conseil d'Administration de Experta AG, Suisse.

Administrateur de sociétés.

1997-2002 : Directeur, Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil

1996 : Directeur, Direction Product Management, Dexia-Bil

1994-1995 : Directeur, Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil

1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

Americo Bortuzzo ^{1,2}*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945

nationalité luxembourgeoise

Licence en Sciences Economiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.

Administrateur de sociétés.

2002-2004 : Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)

2000-2002 : Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne

1996-2000 : Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo

1988-1995 : Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne

1971-1988 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

Robert Hoffmann ¹*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en droit.

Administrateur de plusieurs fonds d'investissement.

Administrateur de EFAMA (Fédération Européenne des Fonds d'Investissement)

Membre du Comité consultatif du Commerce extérieur.

Membre des Comités consultatifs Réglementation prudentielle, OPC, Fonds de pension et Valeurs mobilières auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Depuis 2007 : Conseiller du Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)

2001-2007 : Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement

1999-2001 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen & Overy

1978-1998 : Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

Jean Noël Lequeue ^{1,2}*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 décembre 1946

nationalité belge

Licence en Sciences, UCL Louvain.

Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.
 Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et conseiller indépendant
 2003-2006 : Chief Compliance Officer du Groupe Dexia
 1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL
 1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL
 1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

Bruno Panigadi³

Administrateur - Secrétaire

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939

nationalité italienne

Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.

Expert-comptable.

Président de Quintia SpA, Milan

Administrateur Délégué de Agefin SpA, Milan

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

Umberto Trabaldo Togna

Administrateur

n° d'actions COFI détenues: 14.900 (*)

né le 24 septembre 1961

nationalité suisse

Licence en Sciences Economiques, Université de Genève.

Président de la Direction Générale de PKB Privatbank SA, Lugano (entré chez PKB en 1986).

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

1 Comité nominations & rémunérations

2 Comité d'audit & compliance

3 Comité de direction

(*) contrôle indirectement n° 2.582.032 actions COFI SA (via environ 25,01% de Antipodes SA, Luxembourg et environ 25,01% de Plénitude SA, Luxembourg)

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE

Préambule

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise du rapport annuel et sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

Objectifs de la société

Suivant les statuts, COFI a comme objet social *«la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»*

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

Valeurs

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes: intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

Stratégie

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'administration et la direction générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités

d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

A des fins de transparence, les participations bancaires et financières sont détenues dans une sous holding, Coparfin SA, Luxembourg, soumise au contrôle de la Commission Fédérale des Banques (Suisse) qui exerce une surveillance consolidée selon les principes de Bâle2.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles, des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertise internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce à réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des Conseils d'administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans ses domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée en principe aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

Les actionnaires

Le capital social de la société est fixé à 230.000.000,00 USD représenté par vingt

millions d'actions au porteur.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 5% des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits. Ces informations sont publiées sur le site internet de la société.

L'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Tout actionnaire détenant au moins 5% du capital peut soumettre au Conseil d'administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'administration au moins deux mois avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration; si ce dernier est absent, par le Vice-Président du Conseil d'administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée sont publiées sur le site www.cofi.lu.

REGLEMENT D'ORDRE
INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE COFI

1. MISSION

Le Conseil d'administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.

Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

2. POUVOIR

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'administration.»*

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de 1 million USD ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 500.000 USD, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuel et semi annuel ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;
- l'intégrité des comptes;
- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

3. ORGANISATION

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants avec le(s) commissaire(s) peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles.

4. REPARTITIONS DES TACHES

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-Président en son sein et celui de Secrétaire en support.

Le Président du Conseil

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles que

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- le Conseil s'est fixé ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
 - établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
 - veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

Le Vice-Président du Conseil

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-Président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-Président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

Le Secrétaire

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

5. SEANCES ET PRISES DE DECISIONS

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-Président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme ou télécopie. En cas de partage, celui qui préside la réunion du Conseil, le Président, le Vice-Président ou le plus âgé des administrateurs présents, dispose d'une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

6. OBLIGATIONS

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI, requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où existerait un conflit d'intérêt entre un administrateur et la société.

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

7. TRANSACTIONS SUR TITRES COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur mandat, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la *liste d'initiés de l'émetteur* COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (*périodes fermées*). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* (*période d'interdiction*).

Les administrateurs déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application de la directive européenne, de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

8. COMITES SPECIALISES

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leur réunion et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.

Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

■ *Comité des nominations et des rémunérations*

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;
- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumise à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

En matière de rémunération le Comité:

- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-Président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.

L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

■ **Comité d'audit et de compliance**

Le Comité d'audit et de *compliance*:

- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- prend connaissance et approuve le plan annuel d'audit;
- contrôle le suivi du plan d'audit;
- entend l'auditeur interne au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- rencontre le réviseur d'entreprise au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec l'audit interne et le réviseur d'entreprise.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil, d'un administrateur indépendant et de l'auditeur interne, fonction qui peut être déléguée à un expert externe ou à un administrateur ayant les compétences requises.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.

Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'administration.

L'auditeur interne et le réviseur d'entreprise ont, au-delà de leurs relations de travail régulières avec le Comité de direction, librement accès au Conseil d'administration, normalement via le Comité d'audit et de *compliance*. Ils peuvent notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de *compliance* et au Président du Conseil d'administration.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'audit interne, le Comité veille à son bon fonctionnement et est régulièrement informé de ses travaux.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprise, le Comité:

- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ces travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prêter d'office, ceux que le réviseur peut prêter moyennant accord préalable du Comité d'audit et de compliance et ceux que le réviseur ne peut pas prêter;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprise;
- enquête, le cas échéant, sur les raisons de la démission de l'auditeur interne et recommande les mesures qui s'imposent.

■ **Comité de direction**

• *Mission*

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

• *Pouvoirs et responsabilites*

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

obligations, met en œuvre les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des Assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'administration à savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de 1 million USD sauf délégation spéciale du Conseil d'administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 500.000 USD.

• *Organisation*

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

• *Repartitions des charges*

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-Président en son sein et celui de Secrétaire en support.

Le Président du Comité

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

Le Vice-Président du Comité

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-Président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-Président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Le Secrétaire

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

• *Logistique*

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pourquoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficaces pour les fonctions non stratégiques: administration, comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit interne et externe, évaluation des risques.

Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

• SÉANCES ET PRISE DE DÉCISION

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

• *Obligations*

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

• *Transactions sur titres COFI*

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la *liste d'initiés de l'émetteur* COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de *compliance* (*période d'interdiction*).

Les membres du Comité déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne¹ d'application de la directive européenne de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

• *Evaluation*

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

9. EVALUATION DE SON PROPRE FONCTIONNEMENT

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés. Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

1) Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration : Procédure pour éviter l'abus de marché.

ANNEXE 1:
CRITERES D'INDEPENDANCE

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

- a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
- b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
- c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
- d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
- e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
- f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
- g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
- h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

Références : Directive 2003/6/CE, loi 9 mai 2006 et CSSF 07/280

1. INTRODUCTION

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnel ou particulier, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs sont soumis à plusieurs obligations légales et réglementaires spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

2. INTERDICTIONS GENERALES

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous *délits d'initiés* sur un titre (instrument financier) coté sur un marché réglementé (la Bourse de Luxembourg par exemple): il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.

Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentaiement toutes *manipulations de marché*.

2.1. Définitions

Délits d'initiés et Information privilégiée

Le *délit d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*. Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

Manipulations de marché

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations, et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les futurs et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

2.2. Sanctions

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1,5 millions d'euro.

Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.

Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.

Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1,5 millions d'euro.

Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

3. OBLIGATIONS DES EMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg, COFI doit se soumettre à des obligations dans quatre domaines spécifiques:

- la publication rapide des informations privilégiées;
- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;
- rachat et stabilisation par COFI de son titre.

3.1. Publication rapide des informations privilégiées

COFI rendra publique toute circonstance, événement ou fait qui constituerait une information privilégiée à son égard et à celui de l'action COFI. Cette communication se

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHE

fera en langue française sur son site internet pendant une période de trois mois au moins. Certains événements particulièrement importants pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Si le Comité de direction de COFI, en concertation avec le Conseil d'administration, devait estimer contraire à ses intérêts légitimes la publication d'une information privilégiée, il le ferait dans le respect des conditions suivantes:

- en s'assurant que cette omission ne risque pas d'induire le public en erreur;
- en mettant en place des dispositions pour empêcher l'accès à l'information aux personnes ne devant pas en disposer pour exercer leurs activités;
- en informant les personnes détenant l'information privilégiée des obligations légales et réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect;
- en prenant les dispositions nécessaires permettant une publication immédiate dans le cas d'une fuite de l'information privilégiée auprès de personnes n'étant pas tenues à une obligation de confidentialité.

3.2. Etablissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée «*liste d'initiés*».

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les *périodes d'interdiction*, aussi appelées *périodes sensibles*, sont fixées par le Président du Comité d'audit et de compliance lorsque qu'une information privilégiée sur le titre

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.

Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

3.3. Publication des opérations pour compte propre

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer dans les cinq jours ouvrables à la CSSF et à COFI (en la personne du Secrétaire du Conseil d'administration) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration peut se faire sur la base du formulaire mis à disposition par la CSSF² à cet effet. Il reprend nécessairement le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, le motif de l'obligation de déclarer (généralement la fonction), l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.

COFI veillera à la publication de ces déclarations dans les meilleurs délais sur son site internet.

3.4. Rachat et stabilisation par COFI de son titre

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF² et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction définies infra au point 3.2.

2) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu.

COFI
société anonyme

COPARFIN S.A.

Siège social
180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 47480

Siège administratif
10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31

PKB PRIVATBANK AG

Siège social – Direction générale
Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22
www.pkb.ch

Succursale
12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

Succursale
Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

PKB PRIVATBANK LTD.

10, Redcliffe Quay • St. John's • Antigua (West Indies)
Tél. +1-268 - 462 91 62 • Fax +1-268 - 462 93 25

DORFINA S.A.

Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15
e-mail: dorfina@sunrise.ch

AGEFIN S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407

CASSA LOMBARDA S.P.A.

Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372
www.cassalombarda.it

QUINTIA S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 20 • Fax +39 - 02 290 10 407

COFI
société anonyme

Siège social

180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 9539

Siège administratif

10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 29 92 30 - Fax +352 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofi.lu